



Assemblée générale

Soixantième session

40^e séance plénière

Lundi 31 octobre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 9 h 50.

Récentes attaques terroristes

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder les points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui, je tiens à rendre hommage à tous ceux qui sont touchés par les odieuses attaques terroristes qui ont eu lieu sur deux marchés et sur un bus à New Delhi, Inde, samedi 29 octobre. Au nom des membres de l'Assemblée générale, j'adresse mes condoléances au peuple et au Gouvernement indiens et aux familles et amis de ceux qui ont été tués ou blessés. J'exprime toute ma sympathie aux victimes des récentes attaques terroristes partout où elles ont été commises.

Je donne la parole au représentant de l'Inde.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée générale, mais je tiens à dire quelque mots pour exprimer mes sincères remerciements au Président pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Cette attaque a soulevé une condamnation universelle, notamment du Secrétaire général. Le Premier Ministre a exprimé notre volonté de poursuivre la lutte contre le terrorisme.

Nous ne percevons pas cette attaque comme visant le gouvernement ou les institutions de l'État. C'est une attaque contre des travailleurs pour qui le festival est un moyen de réunir les familles et la société civile. Les travailleurs de l'Inde continueront de vivre

selon les principes qui leur ont été enseignés depuis des millénaires : tolérance et harmonie parmi toutes les croyances. En même temps ils continueront de faire preuve d'une résistance inébranlable.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, près de 60 personnes ont perdu la vie et plusieurs centaines d'autres ont été blessées. Les enquêtes se poursuivent. Diverses pistes ont été découvertes et plusieurs arrestations ont eu lieu. Je suis certain que les autorités seront en mesure de trouver ceux qui ont perpétré ces attaques et les organisations qui sont impliquées.

Au nom du peuple indien et des personnes touchées, je remercie de nouveau le Président pour ses aimables paroles de sympathie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis certain que ce que vient de dire le représentant de l'Inde souligne le fait qu'il est nécessaire de poursuivre et d'intensifier nos travaux pour achever les négociations sur une convention d'ensemble relative au terrorisme et ensuite, au cours de cette session de l'Assemblée générale, de débattre de la stratégie à suivre pour contrer le terrorisme.

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Troisième rapport du Bureau (A/60/250/Add.2)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président (*parle en anglais*) : Dans le premier paragraphe de son rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire la question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence ibéro-américaine » au titre du titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inclure cette question à l'ordre du jour de la présente session au titre du titre I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Bureau recommande également que cette question soit renvoyée à la Sixième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer cette question à la Sixième Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les Membres que la question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence ibéro-américaine » devient le point 159 de l'ordre du jour de la présente session.

Le Président de la Sixième Commission sera informé de la décision que vient de prendre l'Assemblée générale.

Selon le second paragraphe du même rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de reporter l'examen du point intitulé « Question de l'île comorienne de Mayotte » à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Point 84 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/60/204)

Projet de résolution (A/60/L.13)

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir ce matin d'adresser une chaleureuse bienvenue à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et lauréat du Prix Nobel. Au nom de l'Assemblée générale, j'adresse mes sincères félicitations à lui-même et, par son intermédiaire, à l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'avoir reçu le Prix Nobel de la paix 2005 pour les efforts, selon les paroles du Comité Nobel norvégien, qu'ils ont fait pour prévenir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires et pour veiller à ce que l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soit utilisée dans des conditions aussi sûres que possible. C'est une juste manière de reconnaître son travail, à un moment critique pour l'avenir du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au cours des années qui se sont écoulées depuis sa fondation, en 1957, l'Agence internationale de l'énergie atomique et son leadership ont montré que grâce à une coopération mondiale il est possible d'édifier un monde plus sûr. Le Prix Nobel de la paix décerné à l'AIEA et à son Directeur général envoie ainsi un message d'encouragement à chacun d'entre nous au sein de la famille des Nations Unies. Il nous renforce dans notre conviction, à savoir que le multilatéralisme est nécessaire pour aborder les menaces et les défis qui pèsent sur le monde, que ce soit la pauvreté, la propagation des maladies, les désastres naturels, les changements climatiques, le terrorisme ou la prolifération d'armes de destruction à grande échelle.

L'Agence internationale de l'énergie atomique a été créée pour favoriser les applications pacifiques de l'énergie atomique pour le bien de l'humanité tout en la protégeant de la propagation de son utilisation à des fins militaires. S'adaptant aux nouvelles circonstances et aux nouveaux besoins au cours du temps, ce mandat a évolué et maintenant il favorise les garanties et la vérification ainsi que la sûreté et la sécurité et les applications de la science et de la technologie nucléaires. Depuis 2001, il met également l'accent sur la protection contre le terrorisme et les attaques nucléaires terroristes contre les installations nucléaires.

Dans un monde marqué par l'insécurité et la méfiance, l'Agence internationale de l'énergie atomique a été au cours des dernières années à l'avant-garde des efforts faits au plan international pour adapter le régime de non-prolifération nucléaire aux

nouveaux défis qui se posent pour prévenir l'émergence d'un marché noir nucléaire et s'attaquer aux risques de prolifération liés à l'augmentation de la demande d'une technologie nucléaire, en particulier le cycle du combustible nucléaire. Les travaux de l'Agence dans ces domaines contribuent sensiblement à l'instauration d'un monde plus sûr et plus sécurisé pour tous.

Après cette introduction j'ai l'honneur d'inviter M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, à présenter le rapport annuel de l'Agence.

M. ElBaradei (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des aimables paroles que vous avez prononcées au sujet de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à mon endroit. Comme vous l'avez déclaré à juste titre, le Prix Nobel de la paix décerné à l'Agence souligne les graves problèmes que nous rencontrons pour ce qui est de contenir la prolifération des armes nucléaires, de nous protéger contre le terrorisme nucléaire et de faire avancer les engagements que nous avons pris de créer un monde exempt d'armes nucléaires. Je perçois le Prix comme une reconnaissance des efforts incessants que fait l'AIEA pour veiller à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques et avec un haut niveau de sûreté et de sécurité. Je le perçois également comme une affirmation opportune de la valeur et de l'importance des démarches multilatérales pour relever, avant tout, les défis qui se posent à nous en créant un système de sécurité mondial qui soit global, équitable et efficace.

Chaque année la soumission du rapport annuel de l'AIEA à l'Assemblée générale offre un moment de réflexion, mais cela est peut-être plus vrai encore aujourd'hui. L'année 2005 marque les 100 ans qui se sont écoulés depuis que les travaux d'Albert Einstein permirent de révéler les secrets de l'atome. C'est le soixantième anniversaire des premières – et des seules faut-il espérer – utilisations d'armes nucléaires, à Hiroshima et à Nagasaki. Et l'année dernière a marqué un demi-siècle depuis qu'une centrale nucléaire fournissait pour la première fois de l'énergie au réseau électrique de ce qui est maintenant la Fédération de Russie.

Alors que je commence un nouveau mandat au service de l'Agence, c'est le moment pour moi d'examiner nos progrès et de renouveler notre vision.

Aujourd'hui je tiens à souligner les progrès réalisés dans chacun des aspects de la mission de l'Agence – technologie, sûreté et vérification – puis à décrire quelques objectifs fixés pour l'avenir.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à un changement considérable dans les attitudes vis-à-vis de l'énergie nucléaire. La demande d'énergie toujours accrue dans le monde, un accent de plus en plus mis sur la sécurité de la fourniture d'énergie et le risque d'un changement climatique amènent à réexaminer l'énergie nucléaire.

La croissance nucléaire demeure concentrée en Asie et en Europe orientale qui, ensemble, disposeront de 22 des 24 unités maintenant en construction. La Fédération de Russie entend doubler sa capacité à générer de l'énergie nucléaire d'ici à 2020. La Chine envisage d'augmenter près de six fois sa capacité d'ici à la même date. Et l'Inde prévoit d'accroître de dix fois sa capacité d'ici à 2022. Ailleurs, les plans demeurent plus modestes, mais il est manifeste que l'énergie nucléaire resurgit d'une façon que peu de gens auraient prédit il y a encore quelques années.

Pendant des années, j'ai prôné l'examen de démarches multilatérales en ce qui concerne le cycle de combustible nucléaire afin d'examiner les problèmes que posaient des opérations sensibles de prolifération telles que celles liées à l'enrichissement de l'uranium et la séparation du plutonium. L'année dernière, j'ai informé l'Assemblée de la création d'un groupe d'experts de haut niveau chargé d'explorer les options pour le contrôle multilatéral d'installations de cycles du combustible. Leur travail a contribué à aboutir à une entente sur la manière dont les contrôles pourraient être mis en place.

Beaucoup d'attention a déjà été accordée à la première mesure : donner l'assurance de fournir du combustible et de la technologie nucléaires à des marchés compétitifs. Ce faisant, on supprimerait l'intérêt qu'éprouvent les pays à développer des capacités locales pour le cycle du combustible. Qui plus est, compte tenu des espoirs placés dans une utilisation accrue de l'énergie nucléaire dans nombre de pays, ces approches multilatérales pourraient offrir des avantages additionnels en termes de sécurité, de sûreté et d'économies.

Le cancer est l'un des principaux problèmes de santé et le nombre de cas de cancer augmente – plus rapidement dans les pays en développement. L'accès à

la radiothérapie qui sauve les vies est limité ou inexistant dans de nombreuses régions. À titre de comparaison, il faut savoir qu'en Australie, où se trouve un bureau de l'Agence, il y a environ un appareil de radiothérapie pour 270 000 personnes, tandis que dans la plupart des pays africains le ratio est d'environ une machine pour 10 millions de personnes, encore que dans certains il n'y en ait aucun.

Le Programme d'action pour le traitement du cancer de l'Agence s'efforce d'augmenter notre capacité à aider les États Membres en développement en mobilisant davantage de ressources pour faire face aux besoins en personnel, infrastructures, technologie et formation. Relever le défi que pose le cancer exige un effort multidisciplinaire. Nous cherchons donc à mettre sur pied des partenariats avec les organisations clefs, comme l'Organisation mondiale de la santé, afin de parvenir à une démarche coordonnée et holistique.

L'utilisation d'isotopes et de radiations dans la recherche et le développement en matière d'alimentation et d'agriculture continue de donner d'excellents résultats. Un exemple : l'environnement local difficile au Pérou se caractérise par des sols appauvris et salins et la haute altitude a traditionnellement nui à de nombreuses récoltes. Par le biais d'une mutation par radiation pour créer de nouvelles variétés d'orge et de riz et la participation active de fermiers péruviens dans le processus de la reproduction, la productivité agricole et les revenus ont augmenté.

Les techniques nucléaires sont également de plus en plus utilisées dans les applications environnementales. Le Laboratoire de l'environnement marin de l'Agence, situé à Monaco, est devenu un leader mondial dans l'utilisation des radionucléides pour suivre les courants des océans ainsi que dans l'utilisation des isotopes pour suivre l'absorption de dioxyde de carbone à la surface de l'océan, une importante technique pour étudier les changements climatiques.

Cette année, le Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP) a financé la coordination de l'Agence d'une importante étude de la pollution des sédiments marins sur 35 vaisseaux naufragés dans les eaux irakiennes. Les résultats aideront à mener à bien les opérations de sauvetage avec un minimum de risques pour les êtres humains et l'environnement marin.

Au cours des récentes années on a également assisté à une évolution considérable dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaire. Lorsque j'ai pris la parole devant cet organe il y a tout juste quatre ans, j'ai invité les membres à participer davantage aux conventions internationales liées au nucléaire, promu les bénéfices que tous les pays peuvent tirer en appliquant les normes de sécurité de l'AIEA et demandé la création d'un forum pour Tchernobyl afin d'éviter toute confusion concernant les effets de l'accident de 1986 et améliorer les efforts de coordination et de traitement curatif. Durant la semaine qui a suivi les attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis d'Amérique, la Conférence générale de l'Agence a adopté une résolution demandant un examen rapide du programme de sécurité nucléaire de l'Agence. Depuis lors, nous avons progressé sur de multiples fronts.

La Convention sur la sûreté nucléaire a donné naissance à un forum pour des discussions de fond sur les questions de sécurité, qui incorpore les données d'expérience et les leçons tirées des résultats des études de l'AIEA.

Je suis également heureux de dire que les normes de sécurité de l'AIEA sont de plus en plus largement acceptées en tant que référence mondiale pour la protection des personnes et de l'environnement contre les accidents nucléaires et l'exposition à des radiations nocives. La forte relation entre les normes opérationnelles de sécurité de l'Agence et ses services d'examen de la sécurité a également été un important élément de l'évaluation et de l'amélioration de l'efficacité des normes. J'invite donc tous les pays à prendre avantage de tous ces services.

Je suis également heureux de noter que, pas plus tard que le mois dernier, un rapport sur le legs Tchernobyl a été publié. Il est basé sur le vaste travail du Forum de Tchernobyl, qui a fourni les meilleures analyses scientifiques de la santé environnementale et les impacts sociaux de l'accident de 1996. Ce travail reflète le consensus auquel sont parvenus les différentes agences et divers programmes des Nations Unies et les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Les organisations concernées ont également débattu de la coopération sur de nouvelles initiatives destinées à aider les populations locales en matière de production alimentaire sûre et améliorer les soins de santé ainsi

qu'à reprendre le contrôle sur leurs propres moyens d'existence.

La Convention internationale relative à la suppression des actes de terrorisme nucléaire, qui a été adoptée par l'Assemblée générale en avril, exige des États parties qu'ils criminalisent la possession et l'utilisation illicites de matériel radioactif ainsi que l'utilisation illicite et les dégâts causés aux installations nucléaires. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée l'année dernière, demande à tous les pays d'améliorer et de maintenir une protection physique efficace et des contrôles à la frontière et de recourir à des mesures coercitives pour détecter et combattre le trafic illicite. En juillet, les parties à la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire se sont accordées sur un changement important qui lui permettrait de contraindre légalement les pays à protéger les installations et le matériel nucléaires destinés à des utilisations domestiques pacifiques lors du stockage et du transport.

J'invite tous les États à pleinement et promptement appliquer les dispositions de ces conventions et de la résolution 1540 (2004). L'Agence est prête à aider tous les États à cet égard en offrant des avis légaux et techniques, une formation et des études.

Peu de domaines entrant dans les activités de l'Agence ont connu une telle expansion dans une période si courte comme celle du programme de sécurité nucléaire au cours des quatre dernières années. Les événements du 11 septembre 2001 ont été rapidement suivis par le développement d'un plan d'ensemble de sécurité nucléaire. Un Fond de sécurité nucléaire a été créé auquel les États Membres ont immédiatement et généreusement contribué. Au cours des quatre années qui se sont écoulées, l'Agence a entrepris plus de 100 missions de sécurité nucléaire sur le terrain. Environ 1 500 personnes de toutes les régions ont reçu une formation de l'AIEA en ce qui concerne les mesures liées à la prévention nucléaire et le terrorisme radiologique. Les résultats sont tangibles : protection physique renforcée des installations; rétablissement et renforcement de la sécurité pour des centaines de sources de haute intensité radioactive; sensibilisation à la sécurité accrue parmi les dirigeants nationaux; meilleure coopération parmi les organisations chargées de faire appliquer la loi; renforcement des capacités de détection aux frontières et amélioration de la préparation afin de répondre aux incidents.

Dans le domaine de la vérification nucléaire, comme dans d'autres domaines d'activité de l'Agence, les temps ont changé au cours des récentes années. Nous avons clairement progressé sur plusieurs fronts, mais avons peut-être régressé dans d'autres. La reprise par l'Agence d'inspections en Iraq en 2002, l'arrêt ensuite de ces inspections en République populaire démocratique de Corée, les enquêtes plus récentes sur les programmes nucléaires clandestins en Jamahiriya arabe libyenne et en République islamique d'Iran, la découverte de réseaux de fourniture illicite de matériel nucléaire et le manque d'accord lors de la Conférence des États parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires en 2005 ont mis en lumière un nombre sans précédent de défis lancés à la non-prolifération et au contrôle des armes.

Le système de vérification de l'Agence s'est révélé plein de ressources et d'une grande capacité d'adaptation lorsqu'il s'agit de relever ces défis. Nous avons rapidement initié une vérification intensive dans plusieurs pays et avons enquêté sur le réseau illicite de passation de marchés. Nous avons renforcé le système de vérification en recourant à l'utilisation d'images satellitaires, au prélèvement d'échantillons sur l'environnement et à une variété de nouvelles technologies.

Pour renforcer le système de garanties, nous avons commencé à appliquer ce que l'on appelle des garanties intégrées – une démarche plus efficace qui combine les garanties traditionnelles et des méthodes avancées d'analyse et facilite l'accès au Protocole additionnel. Nous appliquons maintenant les garanties intégrées à de multiples pays, notamment au Japon et au Canada – les deux plus importants programmes nucléaires placés sous les garanties. Nous avons également adapté notre politique à quelques protocoles afin d'assurer une vérification plus efficace dans tous les pays ayant des accords généraux de garanties, et nous avons créé un comité sur les garanties afin d'examiner des modalités additionnelles de nature à renforcer le système.

En abordant tous les problèmes que pose la vérification, nous avons maintenu notre objectif et notre indépendance et, partant, renforcé notre crédibilité. Bref, au cours des quelques dernières années nous avons continué à souligner l'importance centrale du rôle de l'Agence dans la lutte contre la prolifération.

Le programme de coopération technique de l'AIEA continue d'être le principal mécanisme d'application de notre mission fondamentale – « L'atome pour la paix » – d'appui aux activités liées à une série d'applications de technologies nucléaires ainsi qu'à la sécurité, à la sûreté et aux activités de garanties. Nous avons grandement augmenté l'efficacité du Programme de coopération technique au cours des dernières années en passant d'une démarche orientée vers la technologie à une démarche orientée vers les besoins et qui se focalise sur la réalisation concrète de bénéfices socioéconomiques pour les États membres. La stratégie de coopération technique actuelle souligne trois éléments essentiels pour assurer le succès des programmes : un fort engagement du gouvernement, une haute qualité des projets de coopération technique et l'apport de fonds suffisants.

Lorsque j'ai entamé mon second mandat en 2001, j'ai demandé à ce qu'on puisse se rapprocher du public pour lui expliquer quelles étaient les contributions que l'AIEA apportait à ses divers domaines d'activités. Je n'ai pas compris alors l'attention que le public nous réserverait.

Au cours de ces quatre ans, l'image publique de l'Agence s'est transformée, en grande partie en raison des questions émergentes de non-prolifération, mais aussi en raison de nos efforts fructueux tendant à sensibiliser le public à l'important travail de l'Agence. Nous avons sensiblement renforcé notre présence sur Internet, revitalisé notre programme de séminaires publics et mené toute une série de campagnes médiatiques sur d'importantes questions, notamment la sécurité nucléaire, la radiothérapie, l'énergie nucléaire et – au début de ce mois – le rapport du Forum de Tchernobyl. Les résultats de ces efforts ont été importants. L'AIEA est passée dans le domaine public; d'une agence relativement inconnue elle est devenue une institution suscitant la confiance et qui joue un rôle vital dans la sécurité et le développement.

Cette rapide vue d'ensemble résume les nombreux changements intervenus dans presque tous les domaines de nos activités au cours des dernières années. Elle montre également l'aptitude de l'AIEA à anticiper les changements et à y répondre. À l'avenir, nous continuerons à chercher à satisfaire les besoins et les priorités des États Membres par le biais d'une coopération technique et de programmes budgétaires réguliers. Je vais souligner à ce propos quelques questions clefs pour les années à venir.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, j'ose espérer que nous focaliserons clairement notre attention sur le besoin en énergie qu'exige leur développement. On m'a rappelé personnellement le déséquilibre mondial actuel en énergie lors d'un récent voyage au Nigeria où la consommation d'électricité par habitant n'est que de 70 kilowatts-heure par an, ce qui contraste singulièrement avec, par exemple, les 8 000 kilowatts-heure que consomme en moyenne par an l'Organisation pour la coopération et le développement économique. La pénurie d'énergie dans les pays en développement est une entrave fondamentale à leur développement.

Les services d'évaluation des besoins en énergie de l'AIEA élaborent pour les États une capacité d'analyse et de planification en matière d'énergie en prenant en compte les besoins du pays au plan économique, environnemental et social. Ces services traitent toutes les options de fourniture d'énergie sur un pied d'égalité. Ils sont de plus en plus sollicités et nous comptons accroître notre capacité à répondre à leurs demandes.

L'avenir de l'énergie nucléaire dans les prochaines décennies sera fonction de l'innovation technologique – développement de nouveaux réacteurs et technologies du cycle de combustible – qui permettra d'aborder les questions de la sûreté nucléaire, de la prolifération, de la génération de déchets et les conditions économiques. Nombre de pays collaborent à la recherche et au développement de l'innovation nucléaire à plus long terme. Le Projet international sur l'innovation de réacteurs nucléaires de l'AIEA œuvre pour faire en sorte que les besoins futurs de tous les pays, y compris les pays en développement, soient pris en compte lors de l'évaluation des systèmes nucléaires novateurs.

Un aspect clef de la science moderne est sa synergie – la façon, par exemple, dont les progrès dans des domaines comme la nanotechnologie, la bioindustrie et la technologie de l'information permettent en se complétant de progresser davantage. Cela étant, nous continuerons à chercher de nouvelles applications à la technologie nucléaire pouvant offrir des bénéfices concrets à la société dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de l'environnement et autres domaines. Pour assurer aux applications nucléaires un impact positif maximal, l'AIEA s'efforcera de forger des partenariats plus stratégiques avec les autres organisations du système de l'ONU, les

institutions financières internationales, les organisations régionales et, avant tout, les États membres.

L'AIEA continuera également à promouvoir le régime de sûreté nucléaire mondial. Cela comprendra une meilleure harmonisation des démarches régulatrices pour garantir à tout moment aux activités nucléaires une haute qualité. Cela comprendra également des efforts pour améliorer notre performance pour ce qui est de réparer ce qu'on appelle les maillons faibles de la chaîne de sûreté nucléaire. Bien que des efforts sensibles aient été faits au cours des deux dernières décennies pour améliorer les éléments de sûreté des réacteurs, avec d'excellents résultats, il existe toujours des installations où l'aide à la sûreté nucléaire doit devenir une priorité.

Comme je l'ai déjà mentionné, les efforts faits à ce jour par l'Agence en matière d'aide à la sécurité nucléaire ont porté, par nécessité, sur l'aide à apporter aux États pour identifier et traiter les vulnérabilités, améliorer la protection physique et accorder une haute priorité aux sources radioactives. Mais, au fur et à mesure que se poursuit la création d'un cadre de travail pour la sécurité nucléaire, il importe de dresser un tableau plus clair des vulnérabilités qui demeurent en matière de sécurité. Par exemple, nous devons avoir une meilleure compréhension des modèles qui caractérisent les activités de trafic illicite afin d'apporter aux États membres les informations qui leur sont nécessaires pour lutter efficacement contre ces activités.

Dans le domaine de la vérification nucléaire, les priorités fixées pour les années à venir comprennent l'universalisation du Protocole additionnel afin que ses droits d'accès élargis puissent s'appliquer également à tous les États avec des accords complets de garanties; normaliser les garanties en Irak; ramener la République populaire démocratique de Corée dans le régime du TNP; fournir les assurances demandées au sujet du programme nucléaire de l'Iran et continuer d'enquêter sur la nature et l'étendue du réseau illicite de passation de marchés. Il est clair également que j'espère, au cours de l'année prochaine ou aux environs de cette période, faire des efforts en vue d'exercer un meilleur contrôle sur les parties sensibles du cycle de combustible, à savoir et les activités touchant les activités d'enrichissement et de retraitement.

Je recommande également que lors de la Conférence du désarmement s'ouvrent des négociations sur un traité d'interdiction de la fabrication de matières destinées à des armes nucléaires – ce qu'on appelle le traité d'interdiction de matières fissiles. Il est essentiel que nous prenions des mesures pour interdire l'accès à ces matières et leur fabrication quand l'objectif est de fabriquer des armes nucléaires.

Manifestement, beaucoup reste à faire. L'absence de tout accord à la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP en mai dernier, comme je viens de le mentionner, a été extrêmement décevante compte tenu de l'urgence et de la gravité des défis qui se posent. Dans le même esprit, il est regrettable qu'aucun accord n'ait été possible sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement lors du sommet mondial qui s'est tenu le mois dernier. Les défis lancés actuellement à la paix et à la sécurité internationales, y compris ceux liés à la non-prolifération nucléaire et au contrôle des armes nucléaires, ne peuvent être éludés. Il est urgent et indispensable de poursuivre la création d'un système mondial de sécurité qui soit juste, global et efficace.

Pour terminer, je tiens à dire que le personnel et la direction de l'AIEA continuent de faire tout leur possible pour rendre l'Agence efficace et utile dans l'accomplissement de sa mission, mais dans tous les domaines de ses activités l'AIEA dépend des engagements et du partenariat de l'Assemblée générale. J'ai hâte de poursuivre ce partenariat dans les années qui viennent.

J'en termine en exprimant, comme d'habitude, mes sincères remerciements au Gouvernement australien qui continue d'accueillir l'AIEA avec bienveillance.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous adressons nos sincères félicitations à M. ElBaradei et à son Organisation pour le Prix Nobel de la paix 2005 qui leur a été décerné.

Je donne la parole au représentant du Japon qui va présenter le projet de résolution A/60/L.13.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la déclaration liminaire sur le rapport des activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 2004 que vient de faire son Directeur général Mohamed ElBaradei. Le rapport souligne l'importante contribution qu'apporte

l'Agence à la paix et à la stabilité internationales par la promotion de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération par le biais de l'application de garanties.

En qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution, contenu dans le document A/60/L.13, sur le Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le projet de résolution est parrainé par : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Arménie, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chili, Danemark, Égypte, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Kazakhstan, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie et Ukraine. Il a pour origine une demande faite au titre du Statut de l'Agence et de l'Accord de 1957 régissant la relation entre l'Agence et l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution se félicite du travail accompli par l'Agence et offre le moyen à l'Assemblée générale de prendre note de la déclaration du Directeur général et de son rapport annuel ainsi que des résolutions et décisions adoptées par la Conférence générale. Le projet de résolution, que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, traduit le large accord parmi les États membres de l'AIEA et est le résultat de consultations à Vienne et à New York.

Au cours des deux dernières années, l'Agence a adopté une approche abrégée pour rédiger un projet de résolution bref et simple. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie liste les résolutions et décisions pertinentes adoptées par la Conférence générale à sa quarante-neuvième session ordinaire, tenue à Vienne du 26 au 30 septembre 2005. Cela dit, j'attire l'attention des membres sur le fait que cette année le projet de résolution diffère des résolutions adoptées ces deux dernières années dans la mesure où il se réfère au prix Nobel de la paix qui a été décerné à l'AIEA et à M. ElBaradei et se félicite de la nomination de Mohamed ElBaradei pour un troisième mandat de quatre ans. Le prix va donner un grand élan aux activités de l'Agence en 2005 et au-delà. Il est

opportun que, en souvenir de l'utilisation de bombes atomiques il y a 60 ans, en août 1945, le Comité Nobel ait souligné cette année l'importance de la non-prolifération nucléaire.

Le projet de résolution rend compte des activités réalisées dans des domaines d'un intérêt particulier avec l'intention de focaliser l'attention de l'Assemblée sur les activités les plus importantes de l'Agence. J'espère sincèrement que le présent projet de résolution sera adopté par consensus.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer ma sympathie et ma solidarité avec l'Inde à la suite de l'attaque terroriste abominable dont elle a été victime.

Au nom des membres de la Ligue des États arabes, j'adresse mes sincères félicitations à M. Mohamed ElBaradei pour l'importante présentation qu'il a faite aujourd'hui du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur ses activités de cette année.

Avant d'aborder les aspects objectifs du rapport, je tiens à réaffirmer la fierté que nous éprouvons, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, en tant qu'États arabes, à la suite de la remise cette année du Prix Nobel de la paix à l'AIEA et à son Directeur général ElBaradei. Nous estimons qu'il s'agit d'une double reconnaissance du rôle de l'AIEA et des efforts remarquables accomplis par M. ElBaradei pour renforcer les activités de l'Agence, qui a contribué à la décision unanime de ses membres de le nommer de nouveau à cet important poste. Nous lui souhaitons et souhaitons à l'Agence plein succès dans ce nouveau mandat.

Les États arabes se félicitent du précieux rôle que joue l'Agence dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales par le biais de ses activités dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Nous nous félicitons également de l'importante contribution que l'Agence apporte à la concrétisation des priorités internationales dans le domaine du développement durable par le truchement de ses activités et de ses réalisations dans le transfert de la technologie nucléaire, des connaissances spécialisées, de la coopération technique, de la vérification et de la sûreté nucléaire.

La coopération technique dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est l'une des

principales activités de l'Agence, compte tenu de sa contribution directe aux objectifs de développement des peuples, en particulier de ceux des pays en développement. Les États arabes se félicitent des activités de l'Agence s'agissant du développement et de la modernisation de sa stratégie de coopération technique en vue de les mettre au service des priorités en matière de développement de ses membres et de désigner les contributions à court et moyen terme que la technologie nucléaire peut apporter. Nous réaffirmons que les fonds destinés aux activités de l'Agence en matière de coopération technique et de transfert de la technologie doivent être accrus, en particulier depuis que ces activités sont les principaux piliers de ses activités, comme le mentionne son statut.

À cet égard, les États arabes souhaitent réaffirmer leur appui et encouragements à la stratégie de l'AIEA tendant à focaliser l'attention sur les projets qui offrent des bénéfices économiques concrets. Nous saluons également les mesures pratiques prises par l'Agence en vue d'entamer rapidement des consultations avec les États Membres sur les détails des projets que les pays voudraient proposer ainsi que sur la préparation d'un cadre d'action pour chacun des États qui incorpore des projets pour une coopération future au service de programmes nationaux de développement durable.

S'agissant de la vérification et des garanties, l'AIEA a indubitablement un rôle à jouer pour ce qui est de compléter le cadre conceptuel des garanties intégrées. Cependant, l'efficacité de ce cadre dépend de l'universalité de ses composantes, en premier lieu de l'universalité des garanties globales. Qui plus est, l'inadaptation actuelle en ce qui concerne la réalisation de l'universalité des garanties de l'Agence portera préjudice aux efforts intenses que nous faisons en vue d'éliminer les dangers de la prolifération nucléaire. L'Agence doit donc chercher à donner un caractère universel aux garanties globales en tant que principaux piliers du régime de la non-prolifération nucléaire. Elle doit également œuvrer en vue de placer chaque pays, sans exception, sous le régime des garanties.

Pour leur part, les États arabes ont pris de nombreuses initiatives aux niveaux régional et international pour remédier aux dangers résultant de la prolifération nucléaire. Depuis 1974, les pays arabes demandent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cette demande fait l'objet tous les ans d'une résolution, que l'Assemblée générale adopte par consensus depuis 1980. Qui plus est, par le

biais de l'AIEA, les pays arabes continuent de demander l'application du régime de garanties globales de l'AIEA à toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient sans exception.

Malgré toutes ces initiatives tendant à assurer la sécurité et la stabilité dans la région, il est regrettable de constater qu'Israël n'a pris aucun engagement sérieux de remédier à la question de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Il continue de refuser d'accepter de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties global de l'AIEA, ce qui a eu un impact négatif sur tous les efforts visant à traiter de la question de non-prolifération des armes nucléaires en général et du Moyen-Orient en particulier.

La situation crée une double responsabilité pour la communauté internationale : éliminer tous les dangers que posent à la paix et la sécurité internationales la prolifération nucléaire et essayer d'appliquer les garanties nucléaires de l'Agence au Moyen-Orient. À cet égard, les États arabes demandent aux États d'appuyer le Directeur général de l'AIEA dans l'accomplissement du mandat que lui a confié la Conférence générale de l'Agence : appliquer le régime de garanties au Moyen-Orient.

Renoncer à l'option nucléaire, déclarer la région zone exempte d'armes de destruction massive et placer les installations nucléaires de la région sous la pleine compétence des garanties de l'AIEA constituent les premiers pas vers l'instauration de la confiance et l'achèvement d'une paix d'ensemble dans notre région. Cela est d'autant plus vrai que les activités qui ne sont pas placées sous le régime de garanties de l'AIEA font peser continuellement des dangers sur l'environnement soit en raison de procédures de sûreté laxistes, soit en raison du déchargement inconsidéré de déchets nucléaires, comme en font état de nombreux rapports des Nations Unies et autres organes internationaux.

Pour ce qui est de la sécurité nucléaire, il est certainement nécessaire d'appuyer et de renforcer d'urgence les activités et les programmes de l'Agence dont le but est de protéger les matières et installations nucléaires et autres matières radioactives de la menace du terrorisme nucléaire. Il existe également un besoin pour l'Agence de profiter de l'accord concernant le terrorisme nucléaire, qui a été signé à ce jour par plus de 100 États, afin d'exercer un contrôle sur les matières nucléaires qui ne sont actuellement placées

sous aucune supervision internationale ou de surveiller et prévenir le risque de les voir tomber entre les mains des terroristes.

Compte tenu de ce que je viens de dire, je tiens à réaffirmer notre position en ce qui concerne la production de matières fissiles, qui se fonde sur le besoin de placer toutes les matières nucléaires, y compris les stocks nucléaires, sous supervision internationale. Nous soulignons également qu'il est nécessaire de conclure un accord international sur cette question dès que possible.

Pour terminer, les États arabes se félicitent des efforts intensifs et efficaces faits à Vienne sous la direction du Japon en vue de préparer le projet de résolution qui va être présenté aujourd'hui à l'Assemblée. Je tiens également à réaffirmer que les États arabes appuient constamment les activités que mène l'AIEA pour renforcer sa capacité de relever les défis futurs et à renouveler nos félicitations à l'Agence et à son Directeur général pour avoir réussi de façon remarquable à maintenir la sécurité humaine. Ces efforts ont été couronnés de succès par la remise du Prix Nobel de la paix, qu'ils ont bien gagné et qu'ils méritent.

M. Thompson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et des pays qui se sont joints à cette déclaration, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, la Croatie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, l'Ukraine et la République de Moldavie.

Avant tout, je tiens, au nom de l'Union européenne, à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et M. Mohamed ElBaradei, son Directeur général, pour s'être vus décerner à juste titre le Prix Nobel de la paix. C'est une reconnaissance chaleureuse du travail qu'effectue l'Agence depuis de nombreuses années. Nous tenons également à remercier M. ElBaradei pour la déclaration qu'il a prononcée au sujet du rapport sur les activités de l'AIEA en 2004. L'UE félicite le secrétariat de l'AIEA et son Directeur général pour l'excellent travail accompli par l'Agence et pour l'importance des résultats obtenus l'année dernière. Les États membres de l'UE saluent l'issue de la quarante-neuvième Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue à

Vienne du 26 au 30 septembre 2005, et les résolutions et décisions qui ont été adoptées à la Conférence.

Je tiens juste à souligner que les États membres de l'UE se sont tous portés coauteurs du projet de résolution (A/60/L.13) concernant le rapport de l'AIEA et qu'ils appuient sans réserve le contenu de ce dernier. Le projet de résolution traduit le large accord intervenu parmi les États membres de l'AIEA et est le fruit de consultations à Vienne. À cet égard, nous félicitons le Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour ses efforts et espérons que le présent projet de résolution sera adopté par consensus.

Qu'il me soit permis d'aborder brièvement quelques aspects du rôle que joue l'AIEA dans le cadre du régime global de non-prolifération nucléaire et la contribution qu'elle lui a apportée, dont témoigne le rapport soumis à l'Assemblée au titre de ce point de l'ordre du jour.

L'UE est profondément attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux trois piliers qui se renforcent mutuellement et sur lesquels il se fonde. Le 25 avril dernier, l'UE a actualisé sa position commune. Notre attachement n'a été que renforcé par la décevante Conférence d'examen et l'impossibilité de parvenir à un consensus, au sommet mondial, sur les termes relatifs à la non-prolifération et au désarmement. Ces contreperformances dans la politique internationale ont été décevantes pour l'UE, qui a dit clairement tout au long de la Conférence qu'elle appuyait fermement le renforcement de la non-prolifération nucléaire et le régime de désarmement.

L'UE estime qu'un régime de non-prolifération nucléaire, appuyé par un fort système de garanties internationales, est un préalable essentiel à la sécurité collective. Les défis dont sont l'objet le Traité et le régime de non-prolifération ont souligné ces dernières années combien il est nécessaire d'honorer pleinement nos obligations et d'œuvrer activement à l'adhésion universelle au Traité. À cet égard, l'UE redoublera d'efforts en vue de maintenir l'autorité et l'intégrité du Traité et demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties au TNP. En tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Le système international de garanties de l'AIEA est une partie essentielle du régime global de non-prolifération nucléaire. Ces instruments techniques offrent l'appui nécessaire pour atteindre l'objectif

politique qui est de maintenir un environnement propice à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, à l'abri de tout détournement de matières nucléaires vers des programmes d'armes nucléaires. Dans ce contexte, l'UE est d'avis que le besoin se fait toujours sentir d'un système de garanties dûment financé qui soit à la fois efficace et économique et, partant, crédible, robuste et obligatoire.

L'adoption et l'application universelles d'accords de garanties globaux et de leurs protocoles additionnels est un préalable à tout système de garanties efficace et crédible. En particulier, les mesures contenues dans le Protocole additionnel sont cruciales pour renforcer la capacité de l'AIEA à détecter éventuellement toute matière nucléaire et toutes activités non déclarées et obtenir l'assurance que de telles activités n'existent pas. L'UE continue donc à appuyer l'universalisation du Protocole additionnel et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à compléter d'urgence les accords globaux de garanties et les Protocoles additionnels. L'UE estime que de tels accords et les Protocoles additionnels constituent la norme actuelle de vérification de l'AIEA.

Le TNP confère une série d'obligations étroitement liées et se renforçant mutuellement et des droits aux États qui en sont parties. Le plein respect du Traité et des obligations qui en découlent revêt une importance fondamentale. L'UE réitère donc les appels spécifiques lancés par l'AIEA en faveur de ce respect. Les problèmes que pose l'exécution des accords de garanties doivent être abordés dans le respect de l'intégrité du Traité et de l'autorité du système de garanties de l'AIEA, notamment à travers un renvoi par l'AIEA au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendra.

L'UE attache la plus grande importance à voir dans le monde un haut niveau de sécurité nucléaire. Bien que la sûreté soit une responsabilité nationale, la coopération internationale sur cette question est indispensable. La sûreté nucléaire est un souci permanent de la communauté internationale et son amélioration constante doit être l'objectif de tous les États membres de l'AIEA. L'UE félicite le Directeur général et le secrétariat de l'AIEA qui n'ont cessé d'aider les États membres au cours de l'année écoulée à créer et maintenir un strict cadre de sécurité nucléaire pour les installations et les matières nucléaires et salue le récent amendement à la Convention sur la protection physique de matières nucléaires. L'UE invite les États

parties à ratifier la Convention amendée dès que possible. Qui plus est, nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention et à son amendement et, d'ici l'application de ce dernier, nous invitons tous les États à agir conformément à son objectif.

Enfin, la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive mérite d'être particulièrement mentionnée, étant donné qu'elle pose un problème d'une extrême importance à la communauté internationale. Les États membres de l'UE appuient fermement toutes les mesures appropriées destinées à empêcher les terroristes de se procurer des armes nucléaires. Même si la responsabilité principale d'assurer la sécurité nucléaire qui convient incombe aux États Membres, l'AIEA a clairement un rôle essentiel à jouer dans la prévention et la lutte contre le terrorisme nucléaire. À cet égard, nous attendons que s'établisse la coopération entre l'AIEA et le Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1540 (2004). Nous nous félicitons également du travail entrepris par l'Agence pour inciter les États membres à examiner la question du commerce illicite nucléaire.

Nous vivons tous dans un monde de plus en plus interdépendant dans lequel nous devons veiller à notre sécurité et à notre sûreté mais également à celles d'autrui. En même temps, chacun à l'obligation de continuer de veiller à l'accès adéquat aux bienfaits qu'offrent la connaissance, la technologie, le matériel et les matières nucléaires, comme le stipule l'article IV du TNP. L'AIEA doit jouer un rôle central et indispensable dans cet arrangement. Nous sommes heureux de noter la décision prise par l'AIEA d'utiliser la récompense financière qui accompagne le Prix Nobel de la paix au financement des besoins des pays en développement en ce qui concerne l'application pacifique de l'énergie nucléaire.

L'UE réitère son plein appui à l'AIEA et est heureuse d'avoir parrainé le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire dont l'Assemblée est saisie.

M. Loedel (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du MERCOSUR, Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, et ses membres associés, Bolivie, Chili, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela, pour réitérer notre engagement sans réserve, actif et suivi aux

objectifs poursuivis par la communauté internationale dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement nucléaire et la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire avec un droit garanti pour tous les États de s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

À cet égard, nous souhaitons souligner le fait que le développement pacifique de l'énergie nucléaire exige la création d'une atmosphère de pleine confiance mutuelle qui ne peut s'établir que sur la base d'activités pleinement transparentes. Nous croyons qu'il est obligatoire pour chaque membre responsable de la communauté internationale de continuer résolument à progresser vers une solution au problème que pose la prolifération afin de veiller à l'accès sûr de tous les peuples aux bienfaits qu'offre l'énergie nucléaire.

Il importe donc de souligner les mesures prises par l'Agence et MERCOSUR et ses États associés pour créer un mécanisme de vérification fort et efficace dont l'application devrait être rationnelle et non pas automatique. À cet égard, l'Agence devrait être invitée à améliorer l'efficacité de l'application des garanties en vue de créer un cadre intégré de garanties.

Le monde traverse actuellement une phase critique et importante s'agissant des objectifs partagés qui inspirent l'esprit de l'Agence. MERCOSUR et ses États associés partagent cet esprit et croient dans le droit de chaque pays de développer de façon responsable les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à chaque étape et dans le respect des engagements internationaux. Nous saluons donc les nouveaux membres de l'Agence et espérons qu'ils contribueront à la recherche d'un consensus, qui permettra d'accroître la transparence, la confiance et la légitimité des décisions prises par ce forum.

Nous sommes convaincus que, dans un proche avenir, l'énergie nucléaire aura à jouer un rôle fondamental dans la production d'énergie propre ainsi que dans la santé humaine, l'agriculture, l'industrie, la préservation des aliments, la dessalage de l'eau et autres applications pacifiques. À preuve les importantes ressources que l'Agence a consacrées à ces domaines, comme le soulignent les résolutions adoptées à la plus récente Conférence générale et les politiques appliquées par de nombreux pays au niveau national.

Une mention spéciale doit être faite du Système commun pour comptabiliser et contrôler les matières nucléaires qu'applique l'Agence argentine-brésilienne pour comptabiliser et contrôler les matières nucléaires, qui continue d'établir les paramètres de la coopération entre la République argentine et la République fédérale du Brésil. Nous appuyons le renforcement progressif de la coopération entre l'AIEA et l'Agence argentine-brésilienne en vue d'assurer l'efficacité et l'application plus efficace des garanties de l'Accord quadripartite.

Enfin, MERCOSUR et ses États associés souhaitent en particulier féliciter le Directeur général et l'Agence du Prix Nobel de la paix qui leur a été décerné il y a quelques jours. C'est une autre preuve de la très grande importance des efforts inlassables que fait l'Agence afin d'instaurer un monde meilleur et réaffirmer la pertinence de l'élection de M. ElBaradei qui va lui permettre de diriger l'Agence pendant un troisième mandat.

M. Chaudhry (Pakistan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation pakistanaise, j'exprime les sincères félicitations au Directeur général ElBaradei et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le Prix Nobel de la paix qui leur a été décerné. C'est la reconnaissance bien méritée du travail critique et des importantes réalisations de M. ElBaradei et de l'Agence. Nous félicitons chaleureusement M. ElBaradei de sa réélection en tant que Directeur général pour un nouveau mandat. Le Prix Nobel et sa réélection traduisent la confiance placée par la communauté internationale dans son leadership dynamique à un moment complexe et lourd de conséquence. Nous assurons M. ElBaradei et ses collègues qu'ils peuvent compter sur notre appui et notre collaboration sans réserve en vue de réaliser des progrès et la prospérité pour tous.

Nous continuons d'être d'accord avec l'évaluation de l'Agence selon laquelle les besoins mondiaux en matière de développement socioéconomique exigent une importante augmentation de la fourniture d'énergie dans les décennies qui viennent. Le rôle de l'énergie nucléaire sera crucial pour satisfaire une partie de cette demande, étant donné que l'énergie nucléaire peut servir les objectifs d'une croissance économique durable et de la protection de l'environnement.

Nous notons avec intérêt que 60 % de tous les nouveaux réacteurs nucléaires sont construits dans le

monde en développement. L'Agence a indiqué l'année dernière que 20 des 31 réacteurs en construction dans le monde se trouvaient en Asie et que 19 des 28 réacteurs devant être connectés à des réseaux se trouvaient en Extrême-Orient et en Asie du sud. La cadence de la construction de ces réacteurs pourrait être améliorée si la plupart des États n'étaient pas soumis à des restrictions indues. Le rôle de l'Agence dans le transfert d'une technologie sûre aux pays en développement doit être renforcé. Il faut espérer que l'Agence formulera une politique globale pour faciliter cet objectif.

En tant que l'un des premiers membres de l'AIEA, le Pakistan prône depuis longtemps la promotion et l'aménagement d'une technologie pour la paix, le progrès et la prospérité pour tous. Nous attachons la plus haute importance au Programme de coopération technique de l'Agence. Nous avons bénéficié du Programme par le biais de la formation, des services d'experts et de l'accueil de séminaires et ateliers tout comme nous y avons contribué. Nous notons avec satisfaction que l'ensemble de l'application des activités de coopération technique de l'Agence au Pakistan au cours de 2004 a atteint le taux record de 75,8 %. Nous attendons avec impatience le renforcement et l'expansion du rôle que joue la coopération technique et la contribution qu'elle apporte au progrès économique des pays en développement.

Au cours des dernières années, l'économie du Pakistan a connu une croissance élevée. Le Gouvernement pakistanais a lancé un plan de sécurité énergétique d'une durée de 25 ans pour répondre à ce taux élevé de croissance et satisfaire à la demande croissante en énergie. La génération d'énergie nucléaire est un élément indispensable de la stratégie énergétique nationale du Pakistan. D'ici à 2030, la consommation d'électricité par habitant devrait s'élever à 3 920 kilowatt-heure par an, comparé au chiffre actuel de 13 800 kilowatt-heure par an dans le monde développé. Avec un accroissement démographique et une économie en expansion, d'une part, et une augmentation prévue de la production d'énergie à partir du charbon, dont le taux actuel de 6,5 % passerait à 19 % en 2030, d'autre part, nos ressources limitées en combustible fossile posent un grave problème alors que nous tentons de trouver un équilibre entre la pollution et une croissance économique durable. Notre plan énergétique envisage une croissance sensible dans la génération d'électricité

nucléaire d'ici à 2030, ce qui représentera une augmentation pour l'énergie nucléaire, dont le taux actuel de 0,8 % passerait à 4,2 %.

Depuis plus de 30 ans, les deux centrales nucléaires du Pakistan, la centrale d'énergie nucléaire à Krachi et la centrale d'énergie nucléaire à Chashma – les deux étant placées sous les garanties de l'AIEA – ont un excellent bilan opérationnel et de sécurité. Une infrastructure fiable nous a permis d'entamer les travaux d'une autre centrale d'énergie nucléaire, CHASNUPP II. Alors que nous cherchons à rendre opérationnel notre plan de sécurité énergétique, nous envisageons l'importation de centrales nucléaires et autre technologie nucléaire civile pertinente. Compte tenu de notre bilan en matière de sûreté, de l'application des garanties de l'AIEA à nos centrales d'énergie nucléaire et du strict contrôle mis en place pour toutes les installations nucléaires, les programmes et les technologies, le Pakistan espère que la communauté internationale lui apportera son appui et sa coopération afin de répondre aux besoins grandissants en génération d'énergie nucléaire et ses diverses applications dans plusieurs domaines.

Le Pakistan apprécie à sa juste valeur le rôle méritoire que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le développement et le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques dans l'agriculture, l'alimentation, la santé humaine, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et les applications industrielles. Nous partageons les vues de l'Agence, à savoir que nombre de ces applications se révèlent des moyens importants pour favoriser le développement social et économique partout dans le monde.

Nous sommes heureux de noter que le programme de l'AIEA pour créer un plan de dessalement à la centrale nucléaire de Karachi progresse. L'usine de dessalement, qui aura une capacité de 1600 mètres cubes par jour devrait être opérationnelle d'ici à 2007.

Les quatre centres d'agriculture nucléaire du Pakistan fournissent une aide aux fermiers pour ce qui est de cultiver et d'obtenir des rendements accrus. Notre première usine commerciale d'irradiation d'aliments est en cours de construction et devrait être opérationnelle d'ici à la fin de l'année prochaine. Elle est située près d'une installation d'irradiation de produits médicaux.

Les 13 centres de médecine nucléaire et d'oncologie, qu'exploite la Commission de l'énergie atomique du Pakistan continue de fournir des installations à plus d'un tiers de millions de malades par an. Le Gouvernement pakistanais envisage de créer cinq autres centres médicaux nucléaires.

Nous accordons la plus haute importance à la sûreté et à la sécurité de nos installations nucléaires, en particulier du fait que nous augmentons notre capacité de générer de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique. Le Pakistan a créé avec succès une forte culture de sûreté dans ses activités nucléaires. Nous adhérons avec soin aux principes de la Convention sur la sûreté nucléaire, que le Pakistan a signée dès qu'elle a été conclue.

Nous avons encore renforcé les mesures de sécurité autour de nos installations afin d'éviter toute possibilité de sabotage ou d'acquisition illicite ou de trafic de matières nucléaires. Nous participons activement au processus devant mener à l'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Le Pakistan est l'un des premiers pays ayant ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire et il s'est soumis à l'examen de ses confrères aux trois réunions des parties contractantes qui se sont tenues depuis sa conclusion.

Le Pakistan a pris de nouvelles mesures pour accroître la sûreté et la sécurité des installations nucléaires et prévenir la prolifération d'armes de destruction massive. Cela comprend des mesures efficaces, en coopération avec la communauté internationale, pour éliminer un réseau souterrain de prolifération dont les tentacules s'étendent à 24 pays. Nous avons activement coopéré avec l'AIEA dans ce domaine. Nous invitons tous les autres pays concernés à faire de même.

Nous avons pris des mesures de sécurité de grande envergure pour nos moyens nucléaires et stratégiques. La maîtrise nucléaire et l'autorité de contrôle, responsable des moyens stratégiques pakistanais, ont été mise en place en 2000. Ces moyens sont vitaux pour assurer notre dissuasion stratégique. Il n'est pas question de les laisser tomber dans des mains dangereuses. Une autorité indépendante d'examen de la réglementation en matière nucléaire est entrée dans sa cinquième année d'existence; elle est chargée de veiller à la sûreté des opérations dans les centrales nucléaires. L'autorité a reçu des missions d'équipes internationales

d'examen de la réglementation et de l'évaluation de la sûreté en matière de radiation dans les infrastructures par des confrères et elle dispose d'un plan d'action agressif pour examiner les recommandations de ces missions..

L'an dernier, le Parlement pakistanais a promulgué une loi complète sur le contrôle à l'exportation, qui s'ajoute au régime existant pour ce qui est de traiter des armes nucléaires et biologiques, des matières, des marchandises, des technologies, du matériel et de leurs ogives. Des éléments saillants de notre nouvelle loi concernent l'interdiction de détourner les marchandises et les technologies contrôlées, notamment la réexportation, le transbordement et le transit; la délivrance de permis et documents comptables; listes des contrôles à l'exportation; et dispositions pénales prévoyant jusqu'à 14 ans d'emprisonnement et une amende de 5 millions de roupies. Nous sommes certains qu'il n'y aura pas de prolifération d'armes de destruction massive à partir du Pakistan.

M. Sen (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

Les aspects de la sûreté et de la vérification du mandat de l'AIEA demeurent d'importants piliers du mandat de l'Agence. En ce qui concerne le renforcement du système de garanties de l'Agence, le Pakistan souligne la nécessité de trouver une démarche équilibrée entre les aspects promotionnels et la sûreté – ou problèmes liés à la sécurité dans toutes les fonctions de l'Agence.

Nous appuyons la demande des États concernant le respect de leurs obligations respectives de garanties. En même temps, les garanties de l'Agence ne doivent pas servir des objectifs politiques partisans. Son régime de vérification demeurera crédible dans la mesure où il est appliqué sur une base non discriminatoire, comme le stipule les statuts de l'Agence. La coopération et une meilleure compréhension des États membres de l'Agence sont nécessaires pour faire avancer le mandat de l'Agence sur la base de l'impartialité, de l'équité et du professionnalisme. Des efforts sont également demandés pour corriger la façon dont le public perçoit l'AIEA: une simple agence de surveillance du nucléaire. Son rôle premier dans la promotion des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires doit être souligné de nouveau.

Nous demeurons convaincus que les activités de l'AIEA doivent être conformes à ses responsabilités statutaires, à son autorité juridique et au droit international. Nous partageons l'opinion selon laquelle l'AIEA n'est pas une agence d'investigation. On ne peut lui demander d'effectuer des tâches qui dépassent son statut ou que n'approuvent pas ses membres. Toute réforme de l'Agence doit être non discriminatoire et globale et tenir compte de la nature différente des obligations des États membres.

Nous continuons également de croire que les mesures suivantes pourraient aider à renforcer la contribution de l'Agence au développement socioéconomique et à promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires et son rôle en matière de vérification : premièrement, sauvegarder sa nature technique et empêcher la politisation de son ordre du jour; deuxièmement, souligner davantage les activités de coopération technique de l'Agence et sa contribution au développement et à l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques ainsi que ses transferts de technologies aux pays en développement; troisièmement, allouer et garantir davantage de ressources aux activités de coopération technique, au transfert de technologies et aux moyens de formation destinés aux pays en développement; et, quatrièmement, faire participer davantage les pays en développement à la conception et à l'application de projets de coopération technique et accroître la sous-traitance dans les États membres en développement s'agissant du Programme de coopération technique.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Avant tout, j'ai le plaisir de transmettre, au nom de ma délégation, nos sincères félicitations à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei pour l'insigne récompense qu'il a reçue : le Prix Nobel de la Paix 2005. Cette récompense témoigne des grands efforts menés par l'Agence et par son Directeur général pour veiller au développement et à l'utilisation des technologies nucléaires de façon sûre et pacifique. Cette récompense est également une reconnaissance du rôle que joue l'Agence dans la promotion de l'énergie nucléaire en faveur de la paix, de la santé et de la prospérité. La Malaisie est certaine que cette récompense contribuera à susciter un élan nouveau en faveur d'un plus grand appui à l'Agence et à son Directeur général au moment où ils doivent s'acquitter de leur nouveau mandat et de leurs objectifs de

promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

La Malaisie continue de reconnaître l'intérêt que présentent tant la technologie nucléaire pour parvenir à un développement durable et procéder à l'édification de la nation que le rôle joué par l'Agence à cet égard. Nous réaffirmons notre appui à l'Agence dans la mission dont elle est chargée : promouvoir et faciliter le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques conformément à l'article II de son statut. Dans ce contexte, le Programme de coopération technique de l'Agence demeure un élément crucial de son mandat et de ses activités. Dans le Programme, la Malaisie est à la fois donateur et bénéficiaire et elle félicite le Département de la coopération technique de l'AIEA des efforts continus qu'il déploie pour s'acquitter de son mandat statutaire dans l'intérêt des États membres bénéficiaires ainsi que de ses estimables réalisations.

La Malaisie croit que la question la plus urgente en matière de sécurité mondiale qui se pose à tous les pays est celle de l'existence et de la prolifération d'armes de destruction massive. À cet égard, la Malaisie souhaite souligner qu'il est nécessaire que les États dotés d'armes nucléaires honorent pleinement les obligations et engagements auxquels ils ont souscrit au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et respectent les dispositions pratiques dont il a été convenues en 2000 pour donner suite aux mesures systématiques et progressives devant permettre d'appliquer le désarmement nucléaire et, si possible, de réaliser l'élimination totale de leurs stocks nucléaires.

Selon la Malaisie, l'élimination totale des armes nucléaires est la plus haute priorité et la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Par conséquent, en attendant la réalisation de l'objectif d'une élimination complète de ces armes, des efforts en vue d'entamer des négociations sur la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité doivent être poursuivis à titre prioritaire.

À cet égard, la Malaisie regrette que la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP n'ait pas été en mesure d'adopter par consensus un document final sur les questions de fond. La Malaisie estime que le régime du TNP et son processus

d'examen doivent être renforcés et universalisés. Si les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP ne continuent pas de prendre de bonne foi toutes les mesures nécessaires au démantèlement et à l'élimination irréversibles des armes nucléaires, l'inquiétude continuera de croître, en particulier parmi les États parties non dotés d'armes nucléaires, en ce qui concerne la pertinence du TNP. Les États nucléaires ne doivent pas penser que la prolongation indéfinie du TNP en 1995 leur donne carte blanche pour conserver indéfiniment des armes nucléaires. Les activités de non-prolifération ne pourront aboutir sans un désarmement des États dotés d'armes nucléaires. Les États parties dotés d'armes nucléaires ne sauraient méconnaître les stocks nucléaires des États non parties au TNP. Ces États doivent être incités à se joindre au régime afin que le TNP puisse devenir un véritable régime universel de désarmement.

Selon la Malaisie, le renforcement de la zone exempte d'armes nucléaires et la création de nouvelles zones de ce type dans toutes les régions du monde, sur la base d'un dispositif librement convenu par les États de la région concernée, constituent un pas concret vers la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire mondial.

Plus généralement, la Malaisie souhaite confirmer qu'elle demeure pleinement attachée aux objectifs de non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive en tant que mesure devant conduire à un désarmement nucléaire général et complet et qu'elle condamne sans réserve tous les actes de terrorisme, y compris le terrorisme nucléaire, sans égard à la motivation de leurs auteurs. C'est dans cet esprit qu'elle s'est jointe aux autres États en signant, le 16 septembre 2005, la Convention internationale sur la répression des actes nucléaires terroristes. Qui plus est, à sa réunion de septembre 2005 le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a également autorisé le Directeur général de l'AIEA à conclure puis à appliquer le Protocole additionnel à l'Accord intervenu entre le Gouvernement malaisien et l'AIEA sur l'application des garanties prévues dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Malaisie appuie fermement l'article IV du TNP, qui énonce le droit fondamental et inaliénable de tous les États Membres d'entreprendre des recherches sur les moyens de produire et d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Tout en appuyant fermement les mesures tendant à la non-prolifération

d'armes de destruction massive, la Malaisie maintient sa position de principe, à savoir que la non-prolifération et les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire sont des aspects qui doivent être examinés d'une manière équilibrée et non discriminatoire. Tout en garantissant aux États Membres le droit légitime aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'Agence doit également poursuivre ses efforts afin que la technologie nucléaire ne soit pas détournée aux fins du renforcement de desseins militaires.

Au nom du Mouvement non aligné, la Malaisie a constamment rendu hommage au Directeur général et au secrétariat de l'Agence pour les rapports qu'ils ont soumis au Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le Mouvement non aligné a réitéré sa pleine confiance dans l'aptitude du Directeur général et de l'Agence à assumer leurs devoirs et responsabilités d'une manière impartiale, efficace et professionnelle. Dans ce contexte, la Malaisie est convaincue que l'AIEA est la seule autorité ayant compétence pour procéder à la vérification nucléaire, dans le cadre du système de garanties de l'Agence, et que toutes les questions ou tous les problèmes doivent être réglés en application du mandat de l'Agence.

La Malaisie exprime une fois encore ses félicitations à M. Horacio Bazoberry Otero, de Bolivie, Président de la quarante-neuvième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, qui s'est tenue en septembre, et au Vice-Présidents pour la manière judicieuse dont ils ont guidé la Conférence générale vers une issue fructueuse. Ma délégation félicite M. Richard J.K. Stratford III, des États-Unis, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé le Comité plénier. La Malaisie est certaine que le Directeur général et l'Agence examineront attentivement toutes les décisions et résolutions de la Conférence générale et qu'ils feront les recommandations appropriées à leur sujet en temps voulu.

La Malaisie s'est jointe de nouveau aux autres États membres du Mouvement non aligné, de même qu'au Groupe des 77 et à la Chine, à Vienne, pour se dire certaine que M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, continuera de diriger l'Agence jusqu'au 30 novembre 2009, dans le cadre de son nouveau mandat, en faisant preuve d'un haut niveau de professionnalisme et d'impartialité et en étant dûment mandaté par ses organes de décision politique.

Enfin, la Malaisie se joint aux autres délégations pour appuyer le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale au titre du point dont nous sommes saisis. La Malaisie estime qu'il s'agit d'un texte procédural et que les dispositions qu'il contient devraient rester inchangées, étant donné que le texte représente le large accord intervenu parmi les États membres de l'Agence à Vienne. Les États Membres devraient donc éviter d'essayer de rouvrir des questions dont il a été convenu à la quarante-neuvième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA à Vienne. Si le projet de résolution est adopté par consensus sans aucun changement la Malaisie est prête à ajouter son nom à la liste de ses auteurs.

M. Abdelmannan (Soudan) (*parle en arabe*) : Avant tout, je tiens à dire que le Soudan appuie sans réserve et fait sien la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe arabe. Je tiens également, au nom de la délégation soudanaise, exprimer mes sincères félicitations à M. Mohamed ElBaradei, pour sa réélection en qualité de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour un troisième mandat, ainsi que pour le Prix Nobel de la paix qui lui a été remis à juste titre. Nous félicitons également les fonctionnaires pour cette récompense, étant donné que l'honneur fait à M. ElBaradei est aussi un honneur qui leur est fait à tous.

Le Soudan exprime sa satisfaction et son appui eu égard au rapport du Directeur général, dont l'Assemblée est saisie. Ce rapport traduit les efforts inlassables qui ont été faits par l'Agence afin de garantir et sauvegarder l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le bien-être de l'humanité. Il traduit également les efforts faits par l'Agence en vue de créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Moyen-Orient est au bord de l'abîme en raison du monopole qu'exerce Israël sur les armes nucléaires et son refus absolu d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La communauté internationale doit donc prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'Israël abandonne ses armes nucléaires et convienne de se joindre immédiatement au Traité.

L'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques est un droit que garantit le TNP. Compte tenu des avantages au plan de l'économie et du développement que cette technologie apporte, ma

délégation appuie le droit de la République islamique d'Iran à en bénéficier dans le cadre du Traité. Nous invitons l'Union européenne et la République islamique d'Iran à fonder leur dialogue relatif au programme nucléaire de l'Iran sur les principes de crédibilité et de transparence.

Ma délégation respecte et apprécie pleinement les activités de l'AIEA en Afrique. Nous avons pu voir de près les résultats de ces activités dans plusieurs domaines importants, comme la lutte contre le paludisme et les maladies chroniques répandues par la mouche tsé-tsé, ses travaux sur les eaux souterraines dans le Bassin du Nil et ailleurs ainsi que les aspects multiformes de l'Accord sur la coopération régionale en Afrique.

Comme déjà dit, ma délégation approuve le rapport de l'AIEA soumis par le Directeur général et s'en félicite. Elle exprime son appui au projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

M. Yechury (Inde) (*parle en anglais*) : Je saisis l'occasion pour exprimer mes sincères félicitations à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et à l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le Prix Nobel de la paix 2005 qui leur a été décerné.

En tant que l'un des membres fondateurs de l'Agence, l'Inde s'enorgueillit de la reconnaissance par le Comité Nobel de son insigne contribution à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes certains que, en sa qualité de fils éminent d'un pays en développement, M. El-Baradei continuera de comprendre les problèmes du Sud et ses aspirations. Un aspect essentiel du caractère central que joue l'Agence dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est le fait que les problèmes qui peuvent se poser à cet égard seront examinés et réglés dans le cadre de l'Agence.

Au cours des délibérations, une suggestion a été faite tendant à inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Je réitère que l'Inde demeure fermement attachée au désarmement et à la non-prolifération. Cependant, demander d'adhérer au TNP c'est se battre contre les moulins à vent. Nous continuons de considérer le TNP comme un traité profondément imparfait et discriminatoire.

La confiance placée dans l'AIEA se fonde sur ses traditions en matière d'expérience, ses compétences professionnelles, ses normes objectives et son action impartiale. Il importe que la non-discrimination demeure un aspect vital. La portée des instruments ne doit pas donner lieu à une nouvelle interprétation s'ils ne sont pas amendés formellement. Les objectifs ne doivent pas être sélectivement transférés et aller au-delà des obligations juridiques. Nous ne sommes pas non plus en faveur de l'utilisation des organes techniques des États Membres en vue de mener une politique étrangère par d'autres moyens, étant donné qu'elle est contraire à la charte de ces organes, tout comme nous ne souhaitons pas que le Conseil de sécurité des Nations Unies s'arroge des pouvoirs juridiques et judiciaires, étant donné qu'ils n'ont jamais été conférés par la Charte et qu'ils violent parfois le jus cogens.

Les changements de climat dans le monde, la durabilité des ressources en énergie, le besoin de répondre à des besoins en énergie toujours croissants afin de satisfaire au développement économique et les craintes concernant l'escalade des prix du pétrole pointent inévitablement vers l'énergie nucléaire. Une renaissance nucléaire dans le monde est devenue une réalité.

L'Inde, dont la population représente un sixième de la population mondiale, est sur la voie d'une croissance économique rapide. Une étude récente a révélé qu'elle devra augmenter sa génération d'électricité près de dix fois au cours des cinq prochaines décennies. Cela constituera une fraction importante de la génération d'électricité dans le monde. Tirer une large fraction de l'énergie à partir de l'énergie nucléaire constituerait un immense avantage dans le contexte de l'environnement et des soucis de durabilité, qui sont ceux de l'Inde comme ceux du reste du monde. L'énergie nucléaire est ainsi une option importante et inévitable pour l'Inde. Cherchant à atteindre cet objectif, l'Inde a, entre autres choses, poursuivi un programme d'énergie nucléaire autonome local. Le programme est destiné à satisfaire nos besoins en énergie à long terme en utilisant nos ressources en déchets de thorium. Cela revêt une importance cruciale pour nous, nos ressources en uranium étant modestes.

Nous nous attendons à une rapide croissance de la capacité de l'Inde à générer de l'énergie nucléaire, fondée sur la pleine coopération civile internationale en matière nucléaire, à mesure que nous poursuivons

nos efforts en vue de développer les technologies locales adéquates afin d'atteindre le but ultime qui est une utilisation à grande échelle du thorium et de produire ainsi de l'énergie non seulement sous forme d'électricité mais également par la génération d'hydrogène.

L'Inde est un cas unique. Il s'agit d'un pays responsable qui possède des technologies nucléaires de pointe obtenues de façon autonome et dont les besoins en énergie sont énormes. Ces besoins ont des ramifications : il faut ainsi protéger le climat mondial, assurer la durabilité des ressources en énergie et restreindre la spirale de l'escalade du prix du pétrole. Le bilan de l'Inde est impeccable en termes de non-prolifération des armes de destruction massive et de technologies apparentées et d'adhésion à tous les engagements internationaux. Nous espérons que cela, par exemple, contribuera finalement à mettre fin aux régimes restrictifs en matière de technologie. La volonté de l'Inde de faire avancer la coopération internationale civile dans le domaine de l'énergie avec des partenaires internationaux se fonde sur les principes d'égalité souveraine et de non discrimination; elle est conforme à notre politique nationale qui est de maintenir l'intégrité de notre programme en énergie nucléaire à trois paliers et d'assurer la pleine autonomie de notre programme nucléaire.

Je tiens à souligner certaines des récentes évolutions en Inde. Le premier réacteur de 540 mégawatts à eau lourde sous pression, dont l'unité (PHWRs) se trouve à Tarapur, a entamé ses activités commerciales environ sept mois avant la date prévue. L'Unité I de la Station d'énergie atomique de Kakrapar est opérationnelle depuis plus d'un an. C'est un record indien. Nous avons maintenant abordé le développement de la deuxième étape d'un réacteur à génération rapide de notre programme, en commençant par la construction d'un prototype de réacteur de 500 mégawatts à génération rapide, qui a été lancé en octobre de l'année dernière.

Le combustible, mélange de plutonium et de carbure, mis au point localement aux fins du réacteur à génération rapide (FBTR), fonctionne extrêmement bien; il a utilisé une combustion massique de 148 000 mégawatts sans aucune défaillance. L'une des importantes réalisations au cours de l'année est celle de la fermeture d'un cycle de combustible du réacteur FBTR. Le combustible évacué du FBTR – 100 000 mégawatts – a été retraité. C'est la première fois dans

le monde que le combustible, mélange de plutonium et de carbure, a été retiré.

La construction de cinq PHWRs s'effectue comme prévu. Avec les deux réacteurs à eau légère de 1 000 mégawatts (VVERs) en cours de construction à Kudankulam, en collaboration avec la Fédération de Russie, ils apporteront 3 420 mégawatts supplémentaires d'électricité libérée de carbure au réseau indien dans environ trois ans.

Nous avons commencé à développer des sites pour y installer des unités d'une nouvelle énergie nucléaire et à travailler pour identifier les sites additionnels destinés à une nouvelle expansion du programme.

La conception de réacteurs de pointe à eau lourde – une conception novatrice de l'Inde dans le but d'utiliser davantage le thorium – fait l'objet d'un examen de régulation. Nous entendons procéder plus avant pour pouvoir entreprendre sa construction après que ce processus aura été complété. Les travaux sur le développement d'un réacteur compact à haute température produisant de l'hydrogène, qui pourrait devenir à l'avenir le plus important porteur d'énergie, ainsi que le développement de systèmes d'accélération pouvant soutenir les systèmes de croissance avec le thorium et permettre l'incinération de déchets radioactifs à vie progressent de façon satisfaisante. Le développement d'un système de nettoyage d'une station laser - uranium 233 – est un élément crucial du programme d'utilisation du thorium qui a fait des progrès sensibles. Le SST-1 recevra bientôt son premier apport en plasma. Nous attendons avec impatience le moment de nous joindre au projet international concernant le réacteur à énergie thermonucléaire, qui implique la fusion nucléaire, en tant que partenaire à part entière.

L'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle crucial dans les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires d'une manière qui assure sûreté et sécurité. Comme dans le passé, nous avons œuvré en étroite partenariat avec l'Agence. Nos experts sont activement impliqués dans les projets internationaux de l'Agence concernant les réacteurs nucléaires novateurs et les cycles du combustible (INPRO). L'Inde s'est engagée à mener à bien une étude commune pour l'évaluation de système d'énergie nucléaire novateur sur des réacteurs à haute

température dans le but de produire de l'hydrogène en utilisant la méthodologie de l'INPRO.

L'Inde continue de fournir des cours de formation, des bourses, d'organiser des visites scientifiques, entre autres choses, et de fournir les services de ses experts à d'autres pays par l'intermédiaire de l'Agence. Dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaire, l'Inde a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire et a participé à la troisième réunion d'examen des parties contractantes, tenue en avril, en tant qu'observateur. Nous avons également pris une initiative dans le processus pour amender la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

L'Inde, les États-Unis et l'AIEA ont créé un Partenariat régional concernant un programme de sécurité radiologique. Dans ce cadre, l'Inde a offert de fournir l'infrastructure et l'expérience sur une base régulière pour dispenser des cours de formation internationaux en Inde, sous l'égide de l'AIEA, et portant sur des questions relatives à la sécurité des matières et sources radioactives et pour localiser les sources radioactives orphelines dans les pays qui ne sont pas à même d'aborder efficacement ces sources et qui cherchent à obtenir l'aide de l'AIEA.

Je terminerai en soulignant que l'Agence est une organisation multidisciplinaire unique dans la famille de l'ONU. Ensemble nous devons pouvoir faire en sorte qu'elle croisse en force.

M. Kryzhanivsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa déclaration sur le rapport pour 2004 et des informations qu'il apporte sur les principaux progrès réalisés dans les activités de l'AIEA en 2005. Le rapport annuel de l'AIEA dresse un tableau clair et analytique de toute une série de résultats importants obtenus dans ses activités et souligne les progrès qu'elle a réalisés dans les domaines de la technologie nucléaire, la sûreté, la vérification, la sécurité et la gestion. L'Ukraine félicite le secrétariat de l'AIEA et son Directeur général pour leur travail. Qu'il me soit permis également de féliciter l'AIEA et son Directeur général du Prix Nobel de la paix bien mérité qui leur a été décerné.

L'Ukraine se joint sans réserve à la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni au nom de

l'Union européenne. Je me limiterai donc à examiner les questions auxquelles l'Ukraine attache une attention particulière.

L'existence d'armes de destruction massive représente l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité. La non-prolifération nucléaire et le désarmement ne peuvent être examinés séparément et aucun effort ne doit être épargné pour poursuivre la réduction de la menace nucléaire.

Il est regrettable que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait achevé aucun résultat concret. Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération doit continuer de jouer un rôle irremplaçable dans la prévention de la prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les mesures pratiques dont il a été convenu pour le désarmement nucléaire lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP de 2000 demeure très importante. L'évolution récente intervenue dans le domaine de la non-prolifération nucléaire souligne qu'il est nécessaire de renforcer le régime du TNP afin de maintenir l'autorité et l'intégrité du Traité.

La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, tenue récemment à Londres, a relevé que le terrorisme nucléaire est l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la société et reconnaît le rôle de premier plan que l'AIEA peut jouer dans les efforts faits au plan mondial pour améliorer le cadre de la sécurité nucléaire et promouvoir son application. L'Ukraine souligne l'importance du système de garanties et celle des travaux qu'accomplit l'Agence dans l'application des dispositions de garanties du TNP en vue de prévenir le détournement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques vers des objectifs militaires, de détecter les armes faisant l'objet d'activités clandestines et réduire le risque d'actes terroristes nucléaires et radiologiques. Les récents événements ont clairement montré qu'il est nécessaire de faire des efforts concertés afin de renforcer le respect des garanties et d'aborder les défis et les risques d'une nouvelle prolifération. Nous saluons donc la décision du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA de créer un comité sur les garanties et la vérification et nous déclarons prêts à contribuer activement à ses activités.

L'Ukraine appuie sans réserve les mesures envisagées au titre du Protocole additionnel. Les

activités préparatoires pour la ratification par l'Ukraine du Protocole sont en cours. Le Parlement d'Ukraine devrait ratifier le Protocole plus tard cette année.

L'Ukraine réitère son appui à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité contre la prolifération des armes de destruction massive, qui demande à tous les États Membres de mettre en place des dispositifs intérieurs de contrôle efficaces destinés à prévenir cette prolifération. Récemment, au sommet mondial des Nations Unies, l'Ukraine a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Les autorités ukrainiennes ont également commencé le processus d'identification des amendements à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

En ce qui concerne les questions de respect non réglées, l'Ukraine est heureuse de noter que la plus récente des négociations des six parties, destinées à trouver une solution au problème nucléaire sur la péninsule de Corée, a abouti à une déclaration commune. Nous sommes sûr qu'un règlement négocié avec succès de cette question tenace, qui maintienne le rôle essentiel de vérification de l'AIEA, serait un résultat important pour la paix et la sécurité internationales.

L'Ukraine reconnaît le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En même temps, nous appuyons les efforts que fait l'AIEA en vue de fournir des assurances crédibles concernant la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran. À cet égard, l'Ukraine demande à l'Iran de coopérer pleinement avec l'Agence et d'appliquer les résolutions pertinentes du Comité des Gouverneurs.

L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, qui a eu un grave impact politique et qui a changé les attitudes envers l'énergie nucléaire partout dans le monde. Les régulations et normes internationales pour la protection radioactive, les stratégies nationales pour le développement de l'énergie nucléaire et les mesures concernant la gestion des déchets radioactifs ont été constamment révisées. Vingt ans après l'accident, il importe d'analyser l'efficacité des mesures prises, d'examiner le travail accompli au cours des dernières décennies et de définir un plan d'action pour l'avenir.

L'Ukraine se félicite de l'issue de la Conférence internationale de l'AIEA, tenue sous la rubrique « Tchernobyl – Regardons le passé pour aller de

l'avant ». Nous apprécions à sa juste valeur le fait que l'Agence et les organisations internationales se sont dites prêtes à contribuer à la convocation de cette Conférence. L'Ukraine initiera également une séance spéciale de commémoration de l'Assemblée générale pour marquer en avril 2006 l'anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Je saisis l'occasion pour inviter les représentants de tous les pays et de toutes les organisations intéressés à prendre part à la Conférence et à la réunion de l'Assemblée générale et à contribuer à leurs travaux.

M. Owoseni (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigérienne, je tiens à me joindre aux autres délégations pour adresser nos sincères félicitations à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, pour la récompense bien méritée qui leur a été décernée : le Prix Nobel de la paix 2005, qui a été annoncée au début du mois. La récompense conjointe est un hommage rendu à la crédibilité de l'Agence et aux résultats obtenus dans les domaines de la non-prolifération et la technologie nucléaire pacifique, ainsi qu'à l'intégrité, aux aptitudes variées et aux qualités de dirigeant de M. ElBaradei qui a dirigé l'Agence au cours des dernières huit années, depuis 1997.

En même temps, en sa qualité de Président de l'Union africaine, le Nigéria souhaite également féliciter M. ElBaradei, un éminent fils de l'Afrique, de sa récente réélection par le Conseil des Gouverneurs pour un troisième mandat et de l'aval qu'il a reçu de la Conférence générale. Le Nigéria croit que sa réélection unanime pour un troisième mandat et la remise du Prix Nobel de la paix prouvent la confiance que place la communauté internationale dans les capacités et l'efficacité de M. ElBaradei mais pourrait également revigorer son attachement et son dévouement aux idéaux de l'AIEA ainsi qu'aux aspirations des États Membres à l'objectivité et à la clairvoyance dans l'accomplissement de ses devoirs envers la communauté mondiale.

Ma délégation est heureuse de prendre note du rapport annuel de l'AIEA pour 2004 et de la déclaration prononcée ce matin par le Directeur général devant l'Assemblée générale concernant les principaux événements survenus dans les activités de l'Agence pendant l'année 2005. Le Directeur général et son personnel méritent nos félicitations pour leur excellent travail.

Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria demeure attaché aux trois principaux piliers du mandat de l'Agence et de ses activités : coopération en faveur d'une technologie nucléaire pacifique, garanties et vérification. On ne peut qu'être d'accord avec le message adressé par le Secrétaire général de l'ONU à la quarante-neuvième Conférence générale de l'AIEA, en septembre 2005, dans lequel il déclare que l'Agence joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement.

La communauté internationale est consciente et tributaire de la dépendance mondiale, de la compétence technique et de la capacité d'une vérification impartiale des efforts de non-prolifération consentis au niveau mondial. Elle s'en remet à l'AIEA pour promouvoir la sûreté et l'utilisation pacifique de la science et de la technologie nucléaires, qui sont des outils importants du développement économique et social. On se félicite que l'agence continue de s'acquitter de ce rôle en tant que catalyseur pour le développement de la technologie nucléaire par les pays en développement et en tant qu'agent de maintien de l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire.

En tant que pays en développement, le Nigéria attache une grande importance aux activités scientifiques et techniques de l'Agence dans le transfert des applications de la technologie nucléaire pacifique, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, de la gestion de l'eau et de la sauvegarde de l'environnement.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, le Gouvernement nigérien attend beaucoup de l'AIEA pour établir une collaboration active dans les années à venir qui nous permettra d'obtenir l'énergie qu'exige notre développement. En tant que pays comptant plus de 120 millions de personnes, mais dont la consommation d'électricité par habitant n'est que de 70 kilowatt-heure par an – ce qui contraste grandement avec l'Organisation pour la coopération et le développement économique dont la consommation moyenne est de 8 000 kilowatt-heure par an – les besoins du Nigéria en énergie indiquent clairement qu'il doit amorcer un tournant radical en faveur de l'énergie nucléaire. Ce tournant permettrait de remédier à la grave pénurie d'énergie qui nuit actuellement à notre développement et aiderait le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour

atteindre les Objectifs de développement du Millénaire pour éliminer la pauvreté et la faim.

La visite au Nigéria de M. ElBaradei, en janvier 2005, a mis en exergue ces problèmes et ces défis et a exacerbé l'attention de la communauté internationale en ce qui concerne le besoin urgent de définir un nouveau calendrier permettant d'étendre la coopération de l'AIEA au Nigéria dans la génération d'électricité, basée sur la technologie nucléaire. À cette fin, mon gouvernement a établi des cadres juridiques et de régulation adéquats en matière nucléaire ainsi que des garanties de sûreté et de sécurité et des mesures de protection physique, dans la transparence totale. Ils ont été incorporés au titre des projets de coopération technique de l'Agence prévus en 2006 et 2011 pour le Cadre du programme de pays pour le Nigéria.

Ce qui s'applique à la demande du Nigéria concernant une génération d'énergie nucléaire fiable s'applique également à d'autres domaines de la technologie et des applications nucléaires. L'accès à la radiothérapie du cancer, qui peut sauver des vies, à la recherche et au développement pour accroître le rendement des récoltes et la production agricole, à la technologie nucléaire pour l'eau potable et le dessalement de l'eau de mer, à l'utilisation de la technique de l'insecte stérile (TIS), et à la technique nucléaire pour créer un environnement plus sûr sont autant de domaines d'application qui sont apparentés au développement socio-économique des pays en développement dont les populations grouillantes sont démunies, notamment au Nigéria. Nous appuyons donc sans réserve la démarche de l'AIEA : renforcer l'appui aux institutions nationales, renforcer les infrastructures nationales et régionales et créer les capacités dans ces domaines.

Le continent africain a bénéficié du développement du potentiel de l'Agence dans l'application de la TIS pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et autres insectes nuisibles. L'appui de l'Agence à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase par le biais de l'Union africaine donne d'heureux résultats et l'Afrique a commencé à acquérir la maîtrise du programme. Nous demandons la coopération soutenue de l'AIEA dans ces importants domaines.

Le Nigéria est également reconnaissant à l'AIEA pour l'assistance technique qu'elle apporte aux experts nigériens dans le cadre de divers dispositifs de

formation, notamment des visites scientifiques au Laboratoire de l'environnement marin de l'Agence à Monaco – ainsi qu'aux laboratoires à Seibersdorf, près de Vienne. Nous invitons l'Agence à poursuivre et à intensifier ses efforts afin de mettre la technologie nucléaire pacifique et ses applications à la disposition des pays en développement, sans discrimination, en tant qu'élément de leur droit inaliénable au titre du Traité sur la non-prolifération (TNP).

À ce stade, la délégation du Niger tient à faire trois observations pertinentes sur d'autres domaines des activités de l'Agence. La première a trait à la question de la non-prolifération face à l'échec décevant de la Conférence d'examen de 2005 du TNP, en mai dernier. Nous estimons que la non-prolifération nucléaire et le désarmement sont deux faces de la même médaille, qui doivent être poursuivis avec la même vigueur afin de faciliter le régime de garanties de l'AIEA et le rôle de l'Agence en tant que garante du développement de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

Ma délégation croit que la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, l'affinement qualitatif des stocks nucléaires, la mise au point d'une nouvelle génération d'armes nucléaires, la glorification de la possession de ces armes, ainsi que le développement de doctrines en faveur de leur utilisation en cas d'hostilités ne sont compatibles ni avec la non-prolifération nucléaire ni, en fin de compte, avec les activités de l'Agence concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aussi longtemps que les armes nucléaires existeront et seront stockées par certains pays pour mettre en sécurité leurs intérêts égoïstes, les exhortations au sujet de la non-prolifération continueront de sonner creux.

Deuxièmement, ma délégation est troublée par le récent rapport de l'AIEA sur le trafic illicite de bases de données, selon lequel les incidents concernant le trafic nucléaire continuent d'augmenter mondialement. Environ 121 incidents ont été rapportés à l'Agence en 2004, dont certains concernent des armes consommables hautement enrichies d'uranium ou de plutonium, qui entrent en contrebande à travers les frontières nationales. En tant que partie du groupe de pays en développement ayant des frontières poreuses, le Nigéria craint que les matières radioactives tombent entre les mains de terroristes ou autres criminels à des fins malveillantes de nature à porter atteinte à la santé humaine, à mettre en danger les populations ou à nuire

gravement à l'environnement ou à l'économie, problèmes contre lesquels le rapport de l'Agence nous met en garde. Nous demandons donc à l'Agence et à la communauté internationale de faire face au problème en contrôlant et en sécurisant efficacement les matières et les installations nucléaires partout dans le monde et en offrant une formation technique aux pays en développement afin de détecter et prohiber à leurs frontières des sources radioactives.

Troisièmement, ma délégation attache une extrême importance à la question du recrutement de l'Agence, notamment du besoin de recruter du personnel en tenant compte d'une large distribution géographique et de la nécessité d'accroître le recrutement dans les pays en développement et en veillant à une juste représentation des femmes et hommes parmi les cadres professionnels de l'Agence. Un regard attentif sur la répartition actuelle du personnel de l'AIEA révèle une faible représentation, injuste et disproportionnée, concernant les pays en développement, l'Afrique étant au bas de l'échelle. L'AIEA compte aussi le moins de femmes parmi les cadres de tout l'ensemble du système des Nations Unies, le nombre des femmes africaines occupant des postes de la catégorie professionnelles étant encore une fois en bas de la liste.

Le Nigéria demande à l'AIEA d'agir rapidement pour remédier à cette anomalie flagrante en faisant un effort délibéré pour rechercher des candidats aux postes de scientifiques et d'ingénieurs dans les pays en développement et encourager les femmes à se porter candidates aux postes réservés, notamment les postes d'administrateurs au siège de l'AIEA. Ces mesures, si elles étaient appliquées, permettraient d'élargir les perspectives de débouchés pour les pays en développement en augmentant leurs ressources humaines dans le domaine de la technologie nucléaire grâce à l'acquisition d'une expérience adéquate et offrirait une représentation équitable aux États membres de l'AIEA non représentés ou sous-représentés, dont la plupart appartiennent à des pays en développement d'Afrique et d'ailleurs.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son plein appui au rôle indispensable de l'Agence pour ce qui est de faciliter le développement et les applications pratiques dans les domaines de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, du transfert de la technologie vers les pays en développement et de la sûreté, de la vérification et de la sécurité nucléaires. Nous

demandons donc que se poursuive la coopération internationale avec l'Agence afin qu'elle puisse mener à terme son mandat et les activités qui y sont liées. En raison des bénéfices concrets de la technologie nucléaire pacifique pour la société humaine, nous devons tous nous efforcer de contribuer au rôle crucial que joue l'Agence dans le domaine de la sécurité et du développement et de le renforcer. En conséquence ma délégation a décidé de parrainer le projet de résolution (A/60/L.13) que le Japon a présenté.

M. Hu Xiadi (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, la délégation chinoise tient à remercier M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport circonstancié sur les activités de l'Agence au cours de l'année dernière. Nous prenons note que, avec les efforts concertés du Secrétariat et de tous les États Membres, l'Agence a entrepris un travail considérable l'année dernière et a enregistré de remarquables résultats.

Je saisis l'occasion pour féliciter l'Agence et son Directeur général pour le Prix Nobel de la paix 2005 qui leur a été décerné. Il faut espérer qu'avec l'appui de tous les États Membres, l'Agence pourra jouer un rôle encore plus concret dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Au cours des années, la Chine, conformément à l'engagement qu'elle a pris de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et empêcher la prolifération des armes nucléaires – deux objectifs consacrés par le statut de l'Agence – a pris une part active aux diverses activités de l'Agence. Dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, la Chine a coopéré largement avec l'Agence et les autres États Membres ce qui a produit des résultats fructueux. En septembre 2004, outre le versement en temps opportun de sa contribution à la coopération technique, la Chine a fait une donation volontaire de 1 million de dollars en appui aux activités de coopération technique de l'Agence avec l'Asie et l'Afrique.

En octobre 2004, la Chine a accueilli, en même temps que l'Agence, une conférence internationale sur la sûreté des installations nucléaires, à Beijing, qui a examiné les démarches nécessaires au renforcement de la sécurité des installations nucléaires compte tenu des derniers événements.

Le 7 avril 2005, la Chine et le Bangladesh ont signé un accord sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La 13^e Conférence internationale sur la technique nucléaire a eu lieu à Beijing du 16 au 20 mai 2005. Qui plus est, la France et la Chine ont signé le compte rendu de la Réunion du comité d'orientation et de coordination de la Chine et de la France concernant l'énergie nucléaire, à Beijing le 19 mai 2005.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, la Chine appuie fermement les efforts que déploie l'Agence pour renforcer l'efficacité et l'utilité du régime de garanties. En juin 2004, la Chine s'est jointe au Groupe des fournisseurs nucléaires. La Chine a salué l'adoption par consensus des amendements pertinents à la Conférence chargée d'examiner et d'adopter les amendements proposés à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui a eu lieu du 4 au 8 juillet. La Chine est désireuse de ratifier les amendements à la Convention dès que possible.

Après la publication en 2003 de son livre blanc sur la politique et les mesures concernant la non-prolifération, la Chine a publié un nouveau livre blanc, intitulé « Efforts de la Chine en faveur du contrôle des armes », le 1^{er} septembre 2005, qui donne une description d'ensemble des politiques, des positions et des actions de la Chine dans les domaines du contrôle des armes, du désarmement et de la non-prolifération. C'est là une claire démonstration de la volonté et de la sincérité de la Chine en ce qui concerne la non-prolifération.

Je saisis l'occasion pour présenter brièvement les positions de la Chine en ce qui concerne la question nucléaire dans la péninsule coréenne ainsi que la question nucléaire en Iran. À la quatrième phase des pourparlers des six parties, conclue le 19 septembre, la Chine, la République populaire démocratique de Corée, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie et les États-Unis se sont engagés dans des discussions sérieuses et concrètes concernant la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Un accord est intervenu sur l'objectif des négociations des six parties et une déclaration commune a été publiée. Le résultat concret de la dernière étape consacre la volonté politique des dirigeants et des gouvernements des six pays de résoudre la question nucléaire par le dialogue. Ce résultat est également le fruit de deux années de négociations intensives et d'efforts inlassables. Ce

résultat n'ayant pas été facile à obtenir, il faut y attacher une grande valeur.

Actuellement les parties concernées sont parvenues à un accord sur le but ultime à atteindre et les principes de base des négociations des six, ont jeté de solides fondations pour pouvoir faire avancer les négociations. Cependant, la question nucléaire de la péninsule de Corée est compliquée. Une solution d'ensemble serait un processus particulièrement difficile. Le chemin reste long pour les négociations des six et nombre de difficultés les attendent.

La Chine, comme toujours, appuie fermement un règlement pacifique de la question nucléaire de la péninsule coréenne sur la base du dialogue. Il favoriserait les négociations des six et continuerait de jouer son rôle. Nous continuerons d'œuvrer avec les six parties concernées, ainsi qu'avec la communauté internationale dans son ensemble, en vue de la réalisation ultime de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et du maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule et au nord-est de l'Asie.

S'agissant de la question nucléaire en Iran, la Chine continue de prôner une prompte et adéquate solution dans le cadre de l'Agence et a appuyé la recherche par l'Union européenne (UE) et l'Iran d'une solution à long terme grâce au dialogue et à la négociation. Cette approche devrait permettre de préserver le régime international de non-prolifération nucléaire ainsi que la paix et la stabilité dans la région.

Les événements depuis que le Conseil des Gouverneurs a adopté en septembre une résolution concernant l'Iran ont suscité une plus grande inquiétude. Néanmoins, il y a toujours place pour régler la question dans le cadre de l'Agence. La communauté internationale ne doit pas abandonner ses efforts à cet égard. Il est impérieux que l'UE et l'Iran se montrent patients, fassent preuve de souplesse et prennent des initiatives de nature à créer les conditions propres à la reprise des négociations. La Chine continuera de saisir toutes les occasions qui se présentent pour promouvoir activement ces négociations et elle continuera de jouer un rôle constructif en vue de trouver finalement un règlement adéquat à la question nucléaire de l'Iran.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en tant qu'ami et collègue c'est un plaisir pour moi que de vous voir occuper la Présidence.

Je saisis l'occasion pour féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, des efforts inlassables qu'il déploie pour diriger les activités de l'Agence, conformément à son statut. Le Prix Nobel de la paix 2005 qui lui a été décerné représente une reconnaissance méritée de son travail et du travail de l'AIEA. Nous y voyons également une justification de sa position : maintenir l'indépendance, l'objectivité et l'impartialité des activités de l'Agence. Nous le remercions également pour son exposé érudit.

Le Bangladesh est convaincu que les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, avec le régime de garanties et le régime de vérification de l'AIEA en place, contribueront immensément à nos efforts communs tendant à réaliser un développement durable. Outre la génération d'électricité, la technologie nucléaire peut aider à s'attaquer à certains défis, anciens et contemporains, concernant le développement et auxquels nous nous heurtons. Ils sont liés à la faim, à la maladie, à la gestion des ressources naturelles, à la pollution de l'environnement et au changement climatique.

Il est satisfaisant de voir que l'Agence continue de jouer un rôle toujours plus grand dans l'application de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Elle l'a fait tout en maintenant de strictes normes de sûreté.

L'énergie nucléaire, lorsqu'elle est produite conformément aux procédures de sûreté et environnementales, peut être un moyen de répondre à la demande croissante d'énergie dans le monde. Le coût initial de l'installation d'une centrale d'énergie nucléaire est certes élevé; ses coûts opérationnels, cependant, sont relativement faibles et stables, ce qui en fait une option séduisante. Il est réconfortant de savoir qu'à cet égard l'AIEA étend son aide technique à des pays en développement, y compris en formant des experts locaux.

Le Bangladesh salue le Programme d'action de l'Agence pour la thérapie du cancer (PACT). Le renforcement et l'efficacité de l'utilisation de la médecine nucléaire dans le traitement du cancer, voulons-nous espérer, seraient bénéfiques à des millions de personnes; ce qui est particulièrement vrai pour le monde en développement, par exemple, grâce à un diagnostic et un traitement précoces. La formation de professionnels parmi les États membres jouerait un rôle critique dans le succès du PACT.

La gestion des ressources en eau est une priorité pour chacun d'entre nous; 2003 a été désignée Année internationale de l'eau douce; la période 2005-2015 a été déclarée Décennie internationale pour l'action, « L'eau pour la vie », afin de souligner le lien critique qui existe entre l'eau et le développement humain à tous les niveaux. L'AIEA peut jouer un rôle important à cet égard en favorisant l'utilisation de la technologie isotope pour la protection et la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines.

L'Article IV du TNP garantit les droits inaliénables des États parties au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ce, sans discrimination et conformément aux articles I et II du Traité. Le TNP contraint ainsi les États parties à coopérer entre eux dans la question de l'échange de matériel, de matières et de savoir-faire scientifique et technologique ainsi que d'informations sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à condition que les dispositions des articles I et II soient exécutées par les États nucléaires et non nucléaires, respectivement.

Il est déconcertant de noter qu'une injuste restriction sur les exportations vers les pays en développement non nucléaires de matières, matériel et technologie à des fins pacifiques persiste sous la forme de mesures incompatibles avec les dispositions du Traité. Ces barrières doivent être supprimées. Il convient de souligner qu'il est nécessaire que l'AIEA, au titre de ses obligations statutaires, continue de poursuivre ses objectifs de coopération technique dans les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, l'un des trois piliers de ses activités.

Il convient de rappeler que l'AIEA est chargée de mettre en place les régimes de garanties et de vérification nécessaires et qu'elle en vérifie le respect conformément aux obligations des États parties au TNP. Il est décevant de constater que des États nucléaires recourent à des raisons extrinsèques pour dénier les droits des États non nucléaires aux utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires. C'est le cas même lorsqu'il s'agit de leur développement durable. Aucune tentative ne doit être faite d'utiliser le Programme de coopération technique de l'AIEA en tant que moyen politique. Le Bangladesh demande à tous les intéressés de s'engager dans un dialogue constructif afin d'appliquer les dispositions des articles I, II et IV dans un environnement de confiance.

L'attachement indéfectible du Bangladesh au désarmement et à la non-prolifération nucléaires est bien connu. Il est partie au TNP et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il demande leur universalisation. Il croit que le plus grande menace pour l'humanité provient de l'existence continue d'armes nucléaires et d'un éventuel recours à la menace ou à l'emploi de ces armes, et que la meilleure garantie contre la prolifération d'armes nucléaires réside dans leur élimination complète.

Nous nous inquiétons de l'inertie générale que l'on note dans l'ensemble du mécanisme de désarmement. La Conférence du désarmement, une fois encore, n'a pas réussi à se mettre d'accord sur son programme de travail, bloquant ses travaux de fond. La Commission du désarmement également n'a pas été en mesure de convenir d'un calendrier pour sa session de fond.

C'est dans cette perspective que l'échec de la Conférence d'examen de 2005 des États parties au TNP a suscité une immense déception. Cependant, nos désaccords sur la manière de procéder pendant la Conférence d'examen n'ont d'aucune façon affaibli nos résultats de 1995 à 2000. Ces décisions ont été adoptées par consensus. Il convient donc d'appliquer ce dont nous convenons, en particulier les 13 mesures pratiques pour l'application systématique et progressive de l'article VI du TNP. Ces 13 mesures pratiques continuent d'être la performance repère pour le processus de désarmement nucléaire. La prolifération nucléaire, à la fois verticale et horizontale, doit être abordée d'une manière approfondie.

Les assurances de sécurité négative sont critiquées pour le renforcement du TNP. Elles découragent les États non nucléaires d'opter pour les armes nucléaires. Cet arrangement a été grandement dilué au cours des dernières années par l'imposition de préconditions étrangères à la question par les États nucléaires. Nous demandons aux États nucléaires de réaffirmer leur volonté d'offrir des assurances de sécurité négative. Cela irait dans la direction d'une prévention de la prolifération des armes nucléaires.

Il importe de regarder en avant plutôt que de ruminer sur les raisons qui nous ont conduits à la présente impasse. Des idées novatrices sont nécessaires, tout comme une volonté politique si l'on veut couper le nœud Gordien. C'est là aussi notre

espoir, et l'espoir c'est ce qui nous aide à faire face à l'adversité, c'est aussi ce qui nous stimule dans notre foi en la vie et qui nous encourage à aller de l'avant.

M. Gerus (Bélarus) (*parle en russe*) : D'emblée, je saisis l'occasion pour me joindre aux félicitations adressées à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, qui se sont vu décerner le Prix Nobel de la paix 2005. L'Agence et son Directeur général peuvent être fiers à juste titre de cette reconnaissance de leur travail : renforcer la paix et la sécurité sur notre planète. La République du Bélarus approuve les efforts axés et consistants que fait M. ElBaradei pour assurer la non-prolifération des armes nucléaires. Les activités de l'AIEA en matière de développement et d'utilisation sûre de la technologie nucléaire pacifique, y compris l'énergie nucléaire, est également extrêmement importante pour toute la communauté internationale.

L'année dernière a confirmé la situation complexe qu'a suscitée le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Une proposition clef du Traité est celle de l'équilibre entre les obligations et les droits des États parties non nucléaires. Ces États ont volontairement décidé de s'abstenir de mettre au point tout potentiel nucléaire militaire. En même temps, le Traité confirme sans ambiguïté le droit inaliénable de ces États de rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il serait difficile de surestimer le rôle qu'a joué l'Agence pour parvenir à cet équilibre.

La République du Bélarus est un ferme supporteur du renforcement du régime des garanties et elle honore strictement les obligations qui lui incombent au titre du TNP et de ses accords de garanties. Une autre illustration de cet appui est la décision qu'elle a prise de signer le Protocole additionnel sur le régime de garanties.

À cette étape, l'un des principaux défis qui figure sur le calendrier international est la lutte contre le terrorisme, notamment le terrorisme nucléaire. Nous sommes heureux de noter les efforts concrets que fait l'Agence dans ce domaine. Le Bélarus est heureux de l'issue fructueuse du processus de mise au point et de l'adoption d'un amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La mise en application de cet amendement, qui a été adopté à la Conférence diplomatique, en juillet, apportera une importante contribution au renforcement du régime de

la protection physique de matières nucléaires et des installations nucléaires. La République du Bélarus a entamé l'application des procédures à l'intérieur du pays qui sont nécessaires pour la mise en œuvre de cet amendement.

Le Bélarus s'est engagé dans une coopération fructueuse avec l'Agence pour contrarier la circulation illégale et la contrebande de matériels nucléaires et radioactifs. Cela étant, depuis 2004, la République du Bélarus partage une frontière avec l'Union européenne et assure la pleine sécurité le long de la frontière en matière de radiations, ce qui représente une contribution aux efforts faits pour assurer des frontières sûres pour les États membres de l'Union européenne.

À cet égard, pendant la quarante-neuvième session de la Conférence générale de l'AIEA, le Bélarus a proposé la tenue, en 2006 à Minsk, sous l'égide de l'AIEA, d'une conférence régionale scientifique sur la prévention de la circulation illégale de matériels nucléaires et radioactifs sur la frontière séparant la République du Bélarus de l'Union européenne. Nous avons hâte de pouvoir appuyer cette initiative.

Un domaine prioritaire d'interaction de la République du Bélarus avec l'Agence est la coopération afin de surmonter les conséquences du désastre de Tchernobyl. Nous nous félicitons de l'efficacité des projets de coopération technique de l'AIEA concernant Tchernobyl, visant également la remise en état des zones touchées.

Nous avons été satisfaits également de prendre note de la contribution de l'Agence aux activités du Forum scientifique international sur Tchernobyl, dont la création a été proposée par le Directeur général de l'AIEA pendant sa visite au Bélarus en août 2001.

Pendant la conférence finale du Forum, tenue en septembre dernier à Vienne, la communauté internationale s'est vu présenter diverses approches pour évaluer les conséquences du désastre de Tchernobyl et des recommandations sur la manière de remettre en état les régions touchées.

Le travail du Forum est concret et revêt une importance pratique pour optimiser des politiques dont le but est de surmonter les effets du désastre de Tchernobyl et pour assurer un développement durable des territoires touchés ainsi que pour le développement

de la coopération internationale concernant Tchernobyl.

Le travail du Forum représente un important pas vers l'examen de toutes les conséquences à long terme du désastre de Tchernobyl. Le document final du Forum souligne le fait que nombre de questions, notamment les conséquences médicales liées aux conséquences de Tchernobyl, sont en suspens et exigent une autre étude approfondie.

La première conférence du Forum de Tchernobyl a montré de façon convaincante qu'une nouvelle coopération internationale en vue d'étudier et de surmonter les conséquences de la plus grande catastrophe en matière de radiations dans l'histoire de l'humanité.

M. Inkiwang (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, je vais commencer par féliciter chaleureusement M. Mohamed ElBaradei de sa nomination au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour un troisième mandat. L'Indonésie est certaine que son excellent leadership, caractérisé par un haut sens de la diplomatie et un professionnalisme technique, qui ont gagné le respect et la confiance des pays membres, il saura conduire l'Agence vers le succès de nos objectifs collectifs et de la tâche de l'Agence. Je puis déclarer à l'Assemblée que mon gouvernement appuie sans réserve l'appui et la coopération dans l'exécution du mandat conféré à cet important organe.

Dans ce contexte, ayant été élu cette année pour servir en qualité de membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la période 2005-2007, l'Indonésie a hâte d'œuvrer étroitement avec M. Mohamed ElBaradei.

S'agissant de l'ordre du jour dont est saisie l'Assemblée, je tiens à exprimer mes félicitations au Directeur général pour le rapport annuel de l'AIEA sur les activités de l'Agence l'année dernière dans divers domaines ainsi que pour la déclaration qu'il a prononcée plus tôt. Je saisis l'occasion pour exprimer nos félicitations pour les efforts soutenus qu'il a consentis ces dernières années dans l'exécution de son mandat et pour l'élargissement de son champ de compétences en répondant aux questions liées au nucléaire.

Le rapport de l'AIEA traduit une reconnaissance de l'importance et de la valeur des travaux de l'Agence, qui ont un impact sur la santé et le bien-être des peuples partout dans le monde ainsi que sur la paix et le développement dans le monde.

L'AIEA, avec un nombre important de pays membres venant de toute les parties du monde, spécialement des États membres en développement, a apporté une considérable contribution ces dernières années à l'application de l'énergie nucléaire à des fins de développement socio-économique liées à la santé, à l'agriculture, à la gestion de l'eau et à la préservation de l'environnement. Elle a entrepris des activités qui vont de l'aide aux pays pour évaluer leurs ressources en eau souterraines et améliorer leur productivité agricole, pour réexaminer la sécurité sismique des installations nucléaires en vue d'améliorer leur protection physique; en passant par l'appui au développement de stratégies nationales en matière d'énergie afin de poursuivre les efforts de nature à assurer un système de garanties plus efficace et plus utile.

Tout cela mérite qu'on accorde un appui continu et sincère de la part de tous ses membres. Nous félicitons l'AIEA pour ces réalisations et les nombreuses autres.

Nous accueillons avec satisfaction l'attention consacrée par l'AIEA à la question de l'aide technique, qui souligne trois éléments essentiels pour assurer le succès de l'application du Programme de coopération technique, à savoir un ferme engagement du gouvernement, la haute qualité de projets de coopération technique et des fonds adéquats. Nous sommes encouragés par le cadre des programmes de pays qui sont utilisés pour stimuler un dialogue structuré entre l'Agence et les États membres, alignant le programme de coopération technique du pays sur les besoins et les priorités nationales, et nous appuyons la priorité accrue accordée à la coopération technique parmi les pays en développement, utilisant le savoir-faire et les facilités locales pour renforcer la capacité du programme. Cependant, ma délégation souligne que cela ne devrait pas être lié aux contributions des pays donateurs au Fonds de coopération technique, pour que les apports puissent être assurés, suffisants et prévisibles, afin d'appliquer le programme tel qu'il a été planifié pour le bénéfice de tous les États bénéficiaires.

Comme suite au rapport sur la coopération technique pour 2004, ma délégation prend note avec satisfaction que les engagements et l'appui des États membres ont clairement été marqués par une augmentation du Fonds de coopération technique, qui est passé de 62,6 millions en 2003 à 75,6 millions en 2004. Cependant, au cours de la même période, des ressources extrabudgétaires ont baissé de près de 1 million, et les contributions en nature ont également baissé de près de 0,4 million. Bien que le montant total des nouvelles ressources pour le programme de coopération technique ait augmenté, l'Agence doit s'efforcer sans relâche d'éviter d'autres diminutions dans les ressources extrabudgétaires et dans les contributions en nature au cours des années qui viennent.

S'agissant de la gestion de la coopération technique pour le développement, nous saluons la restructuration du Département de la coopération technique de l'Agence en quatre nouvelles régions géographiques, qui conduira au regroupement des responsabilités et des tâches du personnel, mais également des pays d'une région particulière. À cet égard, ma délégation espère que l'Agence sera en mesure d'organiser les futurs exposés généraux sur les événements survenus durant chaque phase du processus de restructuration.

L'Indonésie croit qu'il est important d'assurer une meilleure représentation des pays en développement au sein du personnel de l'Agence. Nous prenons note avec satisfaction de l'attention accrue que l'Agence porte à cette question, comme il ressort de l'accent qu'elle place sur l'importance de recruter du personnel reflétant la distribution géographique la plus large possible, notamment en augmentant le recrutement dans les pays en développement. Comme indiqué par le Directeur général dans la déclaration qu'il a faite à la quarante-neuvième Conférence générale de l'Agence, on a noté une augmentation du nombre d'États membres – de 77 à 98 – représentés dans la catégorie des administrateurs, et le pourcentage du personnel recruté dans les pays en développement continue de croître. Cependant, nous partageons l'inquiétude exprimée, à savoir que l'augmentation n'a pas été suffisante et qu'elle ne correspond au nombre des candidates tout à fait qualifiées. Il est de notre responsabilité commune de remédier à cette réalité inacceptable en prenant des initiatives qui peuvent

aboutir à une augmentation sensible de leur nombre à l'Agence.

L'Indonésie, avec les autres pays en développement, attache une importance particulière à l'achèvement des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est donc heureuse de noter, comme le souligne le rapport annuel, que l'Agence aide les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre la cible fixée par Le Millénaire : réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes qui souffrent de la faim en apportant une aide technique pour développer et évaluer les stratégies donc l'objectif est de lutter contre la faim et la malnutrition. L'Indonésie est consciente de l'importance que revêtent les stratégies de lutte contre la malnutrition. Cependant, des ressources financières et des technologies limitées constituent les principales contraintes auxquelles se heurtent les pays en développement, et il convient de régler ce problème d'urgence. En outre, nous félicitons l'Agence de sa participation active à la promotion du développement durable qui est l'un des objectifs du Millénaire – par le biais de la coordination de la publication interagence : Indicateurs énergétiques pour le développement durable : Principes et méthodologies.

L'AIEA a la capacité de faire face efficacement à plusieurs problèmes liés aux questions de vérification et des systèmes de garanties. Nous félicitons l'Agence des efforts inlassables qu'elle déploie pour renforcer le système de vérification et saluons l'évolution concrète du statut des accords de garanties et des protocoles additionnels qui augmentent régulièrement. Comme indiqué dans le rapport du Directeur général pour l'année dernière, les accords de garanties du TNP concernant cinq nouveaux États et les protocoles additionnels concernant neuf autres États sont entrés en vigueur. Ainsi, il y a maintenant un total de 71 États dotés de protocoles additionnels qui sont soit en vigueur soit provisoirement appliqués.

Pour ce qui est de l'application des garanties et de la vérification nucléaire, ma délégation a souligné à maintes reprises que les protocoles additionnels sont au centre des mesures prises par l'Agence en ce sens qu'ils renforcent l'efficacité et l'amélioration du système de garanties en tant que contribution aux objectifs mondiaux de non-prolifération. Ils peuvent fournir des assurances crédibles eu égard au non-détournement de matières nucléaires et à l'absence de matières et activités nucléaires non déclarées.

Pour faciliter l'application de ces mesures, on a noté l'année dernière certaines initiatives tendant à renforcer l'intégrité du régime de garanties de l'AIEA. À cet égard, nous rappelons la création du Comité sur les garanties et la vérification ayant pour but de renforcer le système de garanties. Si certaines situations peuvent exiger un régime de garanties fort, efficace et adaptable, nous croyons que le Comité doit jouer un rôle mesuré qui compléterait les travaux de l'Agence. En d'autres termes, le travail du nouveau comité ne doit pas chevaucher avec celui de l'Agence. L'Indonésie a hâte de se faire une image plus claire du mandat conféré au Comité et de participer aux discussions sur son fonctionnement. Il faut encourager l'Agence à poursuivre son leadership en tant que seule autorité compétente en matière de vérification nucléaire dans le cadre du système de garanties de l'Agence. Il importe que l'Agence protège l'intégrité, le professionnalisme et l'impartialité qui ont toujours caractérisé ses activités.

L'AIEA joue un rôle constructif dans les travaux devant conduire à un règlement d'ensemble qui fournira l'assurance à la communauté internationale que toutes les activités nucléaires sont menées à bien à des fins exclusivement pacifiques. Il est encourageant de noter les événements survenus à ce jour en ce qui concerne la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée. À cet égard, nous saluons les progrès faits dans le cadre des négociations des six parties et l'engagement indéfectible de la République populaire démocratique de Corée de renoncer à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants et de respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties de l'AIEA.

L'Indonésie, qui s'aligne sur la position du Chapitre de Vienne du Mouvement non-aligné, croit que tous les problèmes ayant trait aux garanties et à la vérification doivent être réglés dans le cadre de l'Agence, sur la base de considérations techniques et, plus important encore, par un dialogue constructif, la négociation et des moyens pacifiques. À cet égard, nous réaffirmons l'importance des droits fondamentaux et inaliénables de tous les États membres de développer l'énergie nucléaire à des fins civiles et pacifiques. L'AIEA et ses États membres – en particulier les parties concernées – doivent reconnaître que des progrès importants ont été faits dans le

règlement des questions en suspens dans le domaine de l'application des garanties.

Comme il a déjà été dit, nous nous félicitons du programme de coopération technique de l'Agence, car il joue un rôle précieux dans le développement des activités portant sur la technologie nucléaire. L'Indonésie demeure un ferme supporteur des activités de coopération technique de l'Agence; elle a toujours annoncé et réglé ses contributions au Fonds de coopération technique. Elle attache donc une grande importance au Programme de coopération technique de l'Agence. Comme dans le passé, elle a annoncé sa contribution au Fonds de coopération technique pour 2006.

Je tiens à dire à l'AIEA notre profonde reconnaissance pour l'appui continu qu'elle apporte à l'Indonésie, notamment pour les trois récents projets de coopération technique liés aux préparations de la construction d'une centrale d'énergie nucléaire qui a été initiée par plusieurs institutions responsables en Indonésie. En attendant la nouvelle centrale, notre agence nationale de régulation, l'Agence de régulation indonésienne en matière d'énergie nucléaire (BAPETEN), a entamé un programme d'ensemble pour mettre sur pied toute l'infrastructure nécessaire, notamment en formant le personnel requis, en particulier dans des activités liées aux licences et aux inspections de la centrale. Nous continuons donc à compter sur la coopération et l'aide de l'Agence, pour ce qui est en particulier de renforcer la capacité de l'autorité en matière de régulation. À cet égard, l'intensive coopération bilatérale et multilatérale avec les pays ayant une plus grande expérience du développement et du fonctionnement des centrales d'énergie nucléaire est devenue essentielle.

Le Prix Nobel de la paix de 2005, récemment décerné à l'Agence et à son Directeur général, n'est pas une surprise, car, de toute évidence, ils le méritent. En conséquence, nous souhaitons saisir l'occasion, une fois encore, au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, pour féliciter chaleureusement l'Agence internationale de l'énergie atomique et son Directeur général, M. Mohamed ElBaradei, du Prix

Nobel de la Paix 2005 qui leur a été décerné. Cette distinction souligne manifestement l'excellente contribution de l'Agence et de M. ElBaradei à la paix dans le monde grâce à leurs efforts tendant à prévenir les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins militaires et à faire en sorte que son utilisation et sa technologie soient réservées à des fins pacifiques dans les conditions de sûreté maximale.

Les activités de l'Agence et de son Directeur sont un excellent exemple des plus hauts principes pour lesquels l'ONU milite, et la remise du Prix Nobel de la paix sera une inspiration pour de nombreuses personnes partout dans le monde. C'est vraiment une reconnaissance considérable et précieuse des accomplissements de l'Agence et de son Directeur général et une importante contribution au monde et à la paix mondiale.

Pour terminer, quand on se tourne vers l'avenir, il est bon de nous rappeler, à l'occasion de ce soixantième anniversaire de l'ONU, que le rôle de l'AIEA est crucial pour relever les nouveaux défis auxquels l'Organisation est confrontée. Dans le contexte multilatéral, l'Organisation des Nations Unies en général et l'AIEA en particulier se trouvent dans une position unique pour trouver de nouvelles voies qui pourraient imprimer l'élan nécessaire aux actions internationales afin de contribuer sensiblement à la paix et au développement dans le monde.

Pour notre part, je réaffirme le ferme appui de l'Indonésie à l'Agence et à l'Organisation d Nations Unies pour la façon dont chacune s'acquitte de leurs mandats respectifs en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En même temps, je tiens à réitérer le sérieux engagement que l'Indonésie a pris envers le désarmement et la non-prolifération nucléaires; elle appuie les droits inaliénables de tous les États à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Enfin, ma délégation souhaite se joindre à l'adoption consensuelle du projet de résolution sur l'AIEA, contenu dans le document A/60/L.13.

La séance est levée à 12 h 35.